

2024

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



 Cubzadais  
Fronsadais

# EXERCICE 2024

## RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif et non collectif.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 26 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

*Ce rapport a été présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 26 Septembre 2025.*

# SOMMAIRE

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>1</b>
<b>1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>2</b>
1.1 SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022 .....	2
1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES .....	3
1.3 FAITS MARQUANTS 2024.....	4
1.4 LE TERRITOIRE .....	5
1.5 GOUVERNANCE .....	6
1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION .....	6
1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) .....	7
1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....	7
<b>2 LES ABONNES .....</b>	<b>8</b>
2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2024 .....	8
2.1.1 Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif .....	9
2.1.2 Différents types d'abonnés.....	9
2.1.3 Identification des rejets particuliers .....	9
2.1.4 Volume par abonné .....	10
<b>3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE.....	11
3.1.1 COnnaissance des rejets au milieu naturel .....	11
3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	12
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC .....	14
3.2.1 Le diagnostic du système et les travaux associés .....	14
3.2.2 Le réseau de collecte .....	16
3.2.3 Le système de traitement .....	17
3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC .....	19
3.3.1 Le diagnostic du système et les travaux associés.....	19
3.3.2 Le réseau de collecte .....	20
3.3.3 La station de traitement .....	21
3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON .....	24
3.4.1 Le diagnostic du système et les travaux associés .....	24
3.4.2 Le Reseau de collecte.....	26
3.4.3 Le système de traitement de Galgon .....	27
3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET I'ILE DU CARNAY.....	30
3.5.1 Le diagnostic du système d'assainissement ET LES TRAVAUX ASSOCIES.....	30
3.5.2 Le Reseau de collecte.....	32
3.5.3 Le système de traitement .....	33
3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC.....	36
3.6.1 Le diagnostic du système d'assainissement et les travaux associes .....	36
3.6.2 Le Reseau de collecte.....	37
3.6.3 Station d'épuration de Périssac .....	38

<b>3.7</b>	<b>LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO40</b>	
3.7.1	Le réseau de collecte .....	40
3.7.2	Actions de lutte contre les eaux claires parasites.....	41
3.7.3	La station de traitement .....	43
<b>3.8</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPS.....</b>	<b>47</b>
3.8.1	LE DIAGNOSTIC .....	47
3.8.2	Le reseau de collecte .....	47
3.8.3	Le systeme de traitement du bassin de collecte de Prlgnac et Marcamps.....	48
<b>3.9</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.....</b>	<b>51</b>
3.9.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT .....	51
3.9.2	Le reseau de collecte .....	51
3.9.3	Le système de traitement du bassin de collecte de saint romain la virvee .....	52
<b>3.10</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC .....</b>	<b>54</b>
3.10.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT .....	54
3.10.2	Le reseau de collecte .....	54
3.10.3	Le système de traitement de VERAC .....	55
<b>3.11</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE .....</b>	<b>56</b>
3.11.1	DIAGNOSTIC DU système D'ASSAINISSEMENT .....	56
3.11.2	Le reseau de collecte .....	56
3.11.3	le système de traitement de villegouge .....	57
<b>3.12</b>	<b>ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC.....</b>	<b>58</b>
<b>3.13</b>	<b>SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA .....</b>	<b>59</b>
3.13.1	SYNTHESE DES CONFORMITES 2023 des stations d'épuration .....	59
3.13.2	Points de curage fréquent du réseau – Points noirs.....	60
3.13.3	Débordements chez les usagers .....	61
3.13.4	Les Eaux Claires parasites .....	61
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....</b>	<b>62</b>
<b>4.1</b>	<b>RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....</b>	<b>63</b>
<b>4.2</b>	<b>EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA .....</b>	<b>63</b>
<b>4.3</b>	<b>TRAVAUX SUR OUVRAGES .....</b>	<b>63</b>
<b>4.4</b>	<b>EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES.....</b>	<b>63</b>
<b>4.5</b>	<b>BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES .....</b>	<b>64</b>
<b>4.6</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2025 .....</b>	<b>66</b>
<b>5</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU.....</b>	<b>67</b>
<b>5.1</b>	<b>PRIX DE L'EAU .....</b>	<b>67</b>
5.1.1	Les modalités de tarification.....	67
5.1.2	Le prix de l'eau .....	67
5.1.3	Présentation d'une facture .....	67
<b>5.2</b>	<b>FACTURATION .....</b>	<b>70</b>
5.2.1	Taux d'impayés .....	71
5.2.2	Taux de réclamations.....	71
5.2.3	Ecrêtements et dégrèvements.....	71
<b>5.3</b>	<b>REDEVANCES AEAG .....</b>	<b>72</b>

<b>6</b>	<b>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA .....</b>	<b>73</b>
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	73
6.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	74
6.1.3	Investissements .....	74
6.1.4	pARTICIPATIONs AUX FRAIS d'aSSAINISSEMENT COLLECTIF .....	74
<b>7</b>	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....</b>	<b>75</b>
7.1	ABANDON DE CREANCES .....	75
7.2	OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	75
	<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>76</b>
<b>1</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....</b>	<b>78</b>
<b>2</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>80</b>
<b>3</b>	<b>OPERATIONS REALISEES EN 2024 .....</b>	<b>81</b>
3.1	INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS .....	81
3.1.1	Avis sur les projets .....	81
3.1.2	Contrôles de conformité .....	81
3.2	CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES....	82
3.2.1	Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques .....	82
3.2.2	par les Mairies ou les particuliers en 2024 .....	83
3.2.3	dans le cadre de ventes immobilières .....	85
3.2.4	Synthèse des contrôles réalisés en 2024 .....	85
<b>4</b>	<b>OPERATIONS PREVUES POUR 2025 .....</b>	<b>86</b>
<b>5</b>	<b>TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>86</b>
5.1	REDEVANCE .....	86
5.2	FACTURATION .....	86
5.3	BILAN FINANCIER .....	86

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# 1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

## 1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2023	2024	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	10	10	0%
	Nombre de postes de refoulement	-	117	117	
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	234 628	235 160	0.4%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	64 532	64 675	0.3%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	0%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	10.3	13.6	32.8%
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	7	7	0%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0,28	0,21 %	-25%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.09	0.09	0%
	Linéaire de curage réalisé	ml	21 247	23 483	10.5%
	Volumes Assainissement facturés	m <sup>3</sup> /an	1 722 323	1 662 238	-0.2%
	Volumes traités	m <sup>3</sup> /an	2 346 952	2 538 244	5.0%
	Consommation par abonné	m <sup>3</sup> /an	109	104	-4.59%
	Boues traitées	T de ms	490.1	511	4.1 %
	Conformité de la filière boues	%	100 %	100 %	0 %
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	15 740	15967	1.4 %
	Nombre d'abonnés domestiques	-	15 964	15967	1.4 %
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.92	2.55	-12.9 %
	Taux de réclamations	-	0,13	0.125	-1.4 %
	Prix de l'Assainissement pour 120 m <sup>3</sup>	€TTC / m <sup>3</sup>	3,35	3.27	-1.2 %

(\*) conformités ERU

## 1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2024
<b>Indicateurs descriptifs des services d'assainissement</b>					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	<b>36 470</b>
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	<b>565</b>
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	Collectivité	<b>3.27</b>
<b>Indicateurs de performance</b>					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	<b>65%</b>
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	<b>85</b>
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	<b>100</b>
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	<b>93</b>
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	<b>85</b>
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	<b>100%</b>
IP207.0	Gestion financière	Montant des versements à un fond de solidarité du SIAEPA	€ / m <sup>3</sup> facturé	Collectivité	<b>0.00</b>
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab desservis	SOGEDO	<b>0.09</b>
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	<b>10</b>
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	<b>0.21%</b>
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	<b>100%</b>
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	<b>85</b>
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	<b>2.6</b>
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	<b>2.55%</b>
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	Collectivité	<b>0.13</b>

### 1.3 FAITS MARQUANTS 2024

2023 avait été une année très chaude avec des précipitations plus importantes sur la fin de l'année. Des priorités de diagnostic ont été définies en fin d'année 2023 pour lutter contre cette situation, notamment sur la commune de Cubzac les Ponts. Le diagnostic sur bassin versant du PR Conseillant a été en partie réalisé en 2024.

- Réhabilitation du Poste de Refoulement Saint Martial sur la commune de CUBNEZAIS

Lors du nettoyage de cet ouvrage par l'exploitant SOGEDO, il a été constaté une fissure importante avec une déformations de la cuve du poste. Au vu de l'importance de cet ouvrage, qui collecte les effluents des communes de Cézac, cubnezais, Marsas (pour partie) et Peujard (pour partie), sa réhabilitation complète a été décidée.

La réalisation des travaux a été complexe et nécessité la pose de pieux.



- Extension de la station d'épuration de Cavignac

Les études menées pour l'extension de la STEP de Cavignac ont continué d'être mené en 2024, sans qu'aucune solution ne soit encore actée permettant de projeter les travaux dès 2025.

- Inscription dans le programme d'aides pour la réhabilitation des raccordements non conforme au réseau d'assainissement collectif

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Adour Garonne permet au Syndicat de déposer un dossier permettant aux propriétaires déclarés non conforme suite au contrôle de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif de solliciter des subventions. Pour la première année, le Syndicat a donc déposé 14 dossiers.

#### Mise en œuvre du diagnostic permanent

L'Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Son article 9 prévoit, en application du code général des collectivités territoriales (R.2224-15), que les maîtres d'ouvrage mettent en place « une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, du milieu récepteur du rejet, d'autre part ».

Celui-ci mentionne ainsi une obligation de mettre en place un diagnostic permanent :

- pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants (EH) au plus tard le 31 décembre 2021
- Pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 2 000 EH et inférieure à 10 000EH au plus tard le 31 décembre 2024

Le diagnostic permanent a été mis en place en 2021 sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Porto.

La mise en place du diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement suivants en 2023-2024 est prévue:

- Système d'assainissement de la station d'épuration de LUGON (4 500 EH)
- Système d'assainissement de la station d'épuration de GALGON (2 000 EH)
- Système d'assainissement de la station d'épuration de CAVIGNAC (1 500 EH avec projet d'extension à 3 500 EH)

## **1.4 LE TERRITOIRE**

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fronsadais. Parmi ces 32 communes, 26 sont dotées de réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Le territoire est composé de 10 STEP dont 5 intercommunales.

## 1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical renouvelé en Janvier 2024 est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financière et valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend 24 membres élus du comité.

## 1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le premier avenant de ce contrat a été délibéré lors du Conseil Syndical du 30 Juin 2022 et comprenait notamment :

- L'intégration dans le périmètre affermé des travaux réalisés sur le service assainissement (nouveaux ouvrages, diagnostic permanent)
- La prise en compte de l'évolution de l'assiette de facturation 2022
- La mise en place d'un groupe électrogène sur le site de la station d'épuration de Porto
- La mise en cohérence des documents contractuels du contrat de concession et la modification du règlement de service.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère et protège</b> la ressource en eau potable</li><li>➤ <b>Réalise les investissements nécessaires</b> au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes)</li><li>➤ <b>Pilote le contrat de concession</b></li><li>➤ <b>Rend compte</b> aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Gère le service au quotidien</b> : pilote les ouvrages (usines, station de pompages...)</li><li>➤ <b>Entretient et renouvelle les équipements</b></li><li>➤ <b>Relève les compteurs d'eau et assure la facturation</b> aux usagers</li><li>➤ <b>Rend compte au SIAEPA</b> du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance)</li><li>➤ <b>Informe et sensibilise</b> les populations</li></ul>

Les règlements de Service Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif existent et sont appliqués sur le territoire syndical.

## 1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Patrice GALLIER, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

<b>ASSOCIATIONS ET AUTRES</b>	<b>Jacques MAUGEIN</b>	<b>ELUS</b>	<b>Monsieur Florion GUILLAUD</b>
	<b>Max PORTETS</b>		<b>Madame Isabelle LAVANDIER</b>
	<b>Jean-Michel MEUNIER</b>		<b>Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU</b>
	<b>Alain MICHAUX</b>		<b>Monsieur Frédéric DUBOSCQ</b>
	<b>Didier BENOIST</b>		<b>Monsieur Christophe MARTIAL</b>
	<b>Gilbert SICOT</b>		<b>Marie-Claude FOURCADET</b>
	<b>Jean-Marie LOUBRADOU</b>		<b>Monsieur Antoine GARANTO</b>
	<b>Louis QUETIER</b>		<b>Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU</b>
	<b>Jean-Louis MASSON PISSEU</b>		<b>Monsieur Jean GRIMA</b>
	<b>Sébastien FOURCADE</b>		<b>Madame Christiane BOURSEAU</b>

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

## 1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Linéaire de réseau gravitaire (hors branchements), en km	234 628	235 160
Linéaire de réseau refoulement (hors branchements), en km	64 532	64 675
Nombre de station d'épuration	10	10
Nombre de poste de refoulement	117	117
Nombre d'abonnés	15 741	15 967

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2024

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Population INSEE 2021	2023		2024		Evolution nb abonnés 2023/2024
		ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE*	
Asques	433	70	135	71	137	1,4%
Cadillac en Fronsadais	1 345	589	1 335	596	1 351	1,2%
Cavignac	2 388	889	2 071	920	2 143	3,4%
Cézac	2 694	277	710	284	727	2,5%
Cubnezais	1 807	508	1 206	514	1 220	1,2%
Cubzac les Ponts	2 581	1000	2 196	1 021	2 242	2,1%
Fronsac	1 120	294	594	296	598	0,7%
Galgon	3 058	973	1 959	979	1 971	0,6%
Gauriaguet	1 478	358	884	360	889	0,6%
La Lande de Fronsac	2 659	736	1 744	760	1 801	3,2%
La Rivière	418	74	168	78	177	5,1%
Lugon et l'île du Carney	1 386	529	1 150	537	1 167	1,5%
Marcenais	836	0	0	0	0	0,0%
Marsas	1 237	197	478	201	487	2,0%
Mouillac	88	0	0	0	0	0,0%
Perissac	1 186	187	430	184	423	-1,6%
Peujard	2 167	795	1 924	794	1 922	-0,1%
Prignac et Marcamps	1 420	463	957	471	973	1,7%
Saillans	372	0	0	0	0	0,0%
St Aignan	197	0	0	0	0	0,0%
St André de Cubzac	12 854	5092	11 597	5 163	11 759	1,4%
St Genès de Fronsac	933	0	0	0	0	0,0%
St Germain la Rivière	398	24	55	25	58	4,0%
St Gervais	1 948	649	1 577	653	1 587	0,6%
St Laurent d'Arce	1 526	187	447	188	450	0,5%
St Michel de Fronsac	515	92	184	96	192	4,2%
St Romain la Virvée	922	212	486	216	495	1,9%
Tarnes	311	0	0	0	0	0,0%
Val de Virvée	3 705	844	2 005	854	2 028	1,2%
Vérac	930	60	147	61	150	1,6%
Villegouge	1 281	259	557	262	563	1,1%
Virzac	1 305	382	958	383	960	0,3%
<b>TOTAUX</b>		<b>15 740</b>	<b>35 952</b>	<b>15 967</b>	<b>36 470</b>	

*\*Le calcul de l'estimation de la population 2024 a été fait à partir des données INSEE 2021 (dernières données disponibles). La population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2023 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2024 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.*

Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

### **2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nombre d'abonnés eau des communes avec un réseau d'assainissement : 24 457

Nombre d'abonnés assainissement : 15 967

Taux :  $15\,967 / 24\,457 = 65.3 \%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **91%**.

### **2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES**

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contrevaleur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné domestique ou assimilé est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

### **2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS**

#### ▪ Les eaux usées assimilables à un usage domestique

Suite à la Loi WARSMAN 2, les établissements rejetant des eaux usées assimilables à un usage domestique sont soumis au droit au raccordement et non obligatoirement à une convention spéciale de déversement. Dans ce cadre, toutes les activités concernées auront lors de leur dépôt de projet un avis du Syndicat (lorsqu'il est consulté). Le raccordement sera autorisé sous réserve de respecter les préconisations des prétraitements à mettre en place. Le Syndicat peut se réserver le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur ces installations pour vérifier la conformité des installations, la fréquence d'entretien, la qualité des rejets (mission intégrée au contrat de concession).

- Les eaux usées autres que domestiques

Un arrêté du Syndicat doit être pris pour autoriser ces rejets et dans certains cas une convention de déversement associée peut être établie.

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante moyenne rejetée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Volume rejeté (m <sup>3</sup> /an)	Type autorisation de rejet	Date de fin de convention spéciale de rejet
CORDIER EXCEL Café de Paris	Vinification	56 kg/j	11 527 m <sup>3</sup>	Convention	31/12/2031
Mauco Cartex*	Cartonnage Imprimerie	1 kg/j	482 m <sup>3</sup>	Arrêté simple	31/12/2031
Relais St André de Cubzac (TotalEnergies)	Lavage Auto	60 mg/j	1 053 m <sup>3</sup>	Arrêté simple	31/12/2031
Madic	Chaine assemblage, banc d'essai	60 mg/j	936 m <sup>3</sup>	Arrêté simple	31/12/2031
Fruidor	Entrepôt	60 mg/j	453 m <sup>3</sup>	Arrêté simple	31/12/2031

\*Une convention est existante mais un arrêté doit être établi pour cet établissement.

Une convention était en cours avec l'établissement « Géant Casino » ces dernières années. Au vu du changement de propriétaire et de l'absence de nécessité d'avoir une convention avec ce type d'établissement, considéré comme un établissement assimilé domestique, la ligne a été retirée du listing.

Seul l'établissement CORDIER EXCEL est soumis à une redevance spéciale, dont les conditions sont fixées dans la convention.

SOGEDO procède au recensement de tous les abonnés assimilés domestiques et non domestiques. L'étape suivante consistera à réaliser un contrôle de conformité et de tenir à jour le suivi de ces entreprises.

D'ores et déjà, la nécessité de réaliser un arrêté et/ou une convention avec certains établissements a été établie. La régularisation de dossiers devra être faite en 2025.

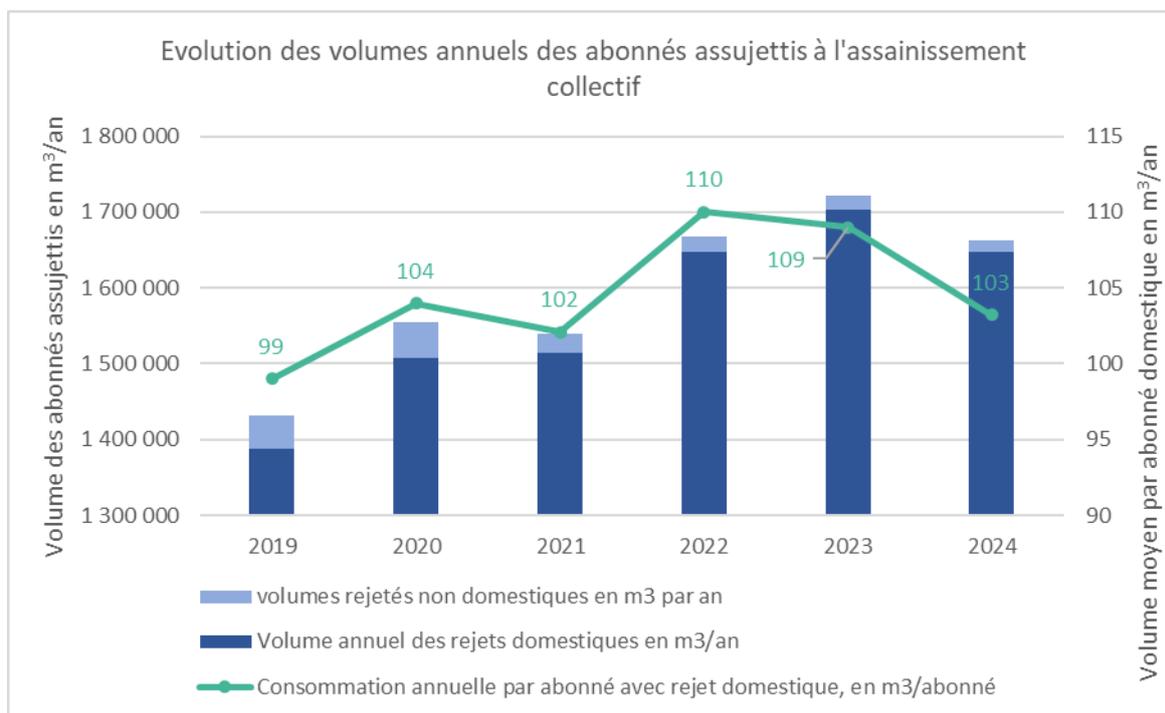
#### 2.1.4 VOLUME PAR ABONNE

Les volumes facturés en assainissement sur l'ensemble du territoire représentent **1 662 238 m<sup>3</sup>**.

En tenant compte uniquement des volumes facturés en assainissement, la consommation moyenne par abonné assujetti est de **104 m<sup>3</sup>/abonné** en 2024 (110 m<sup>3</sup>/abonné en eau potable en 2023).

Le volume rejeté des établissements avec des rejets particuliers est de 14 451 m<sup>3</sup>

Le graphique ci-contre montre l'évolution des rejets des abonnés assujettis à l'assainissement des dernières années :



### 3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

#### 3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

##### 3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ <b>Etape A</b> : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</li> <li>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</li> <li>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</li> <li>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</li> <li>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</li> </ul>

	<p>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</p> <p>Éléments suivants pris en compte si Etape A &gt; 80 points</p> <p>➤ <b>Etape B</b> : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</p> <p>➤ <b>Etape C</b> : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <p>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>
--	--

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2024
	<b>80</b>

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

### 3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence <b>d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées</b> mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	<b>10</b>
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	<b>5</b>
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	<b>10</b>
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			

De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100 %	<b>5</b>
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	oui	<b>10</b>
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100 %	<b>5</b>
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	non	<b>0</b>
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	31 %	<b>0</b>
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	<b>10</b>
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	<b>10</b>
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	<b>0</b>
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	<b>0</b>
Nombre de points total obtenus			<b>85</b>

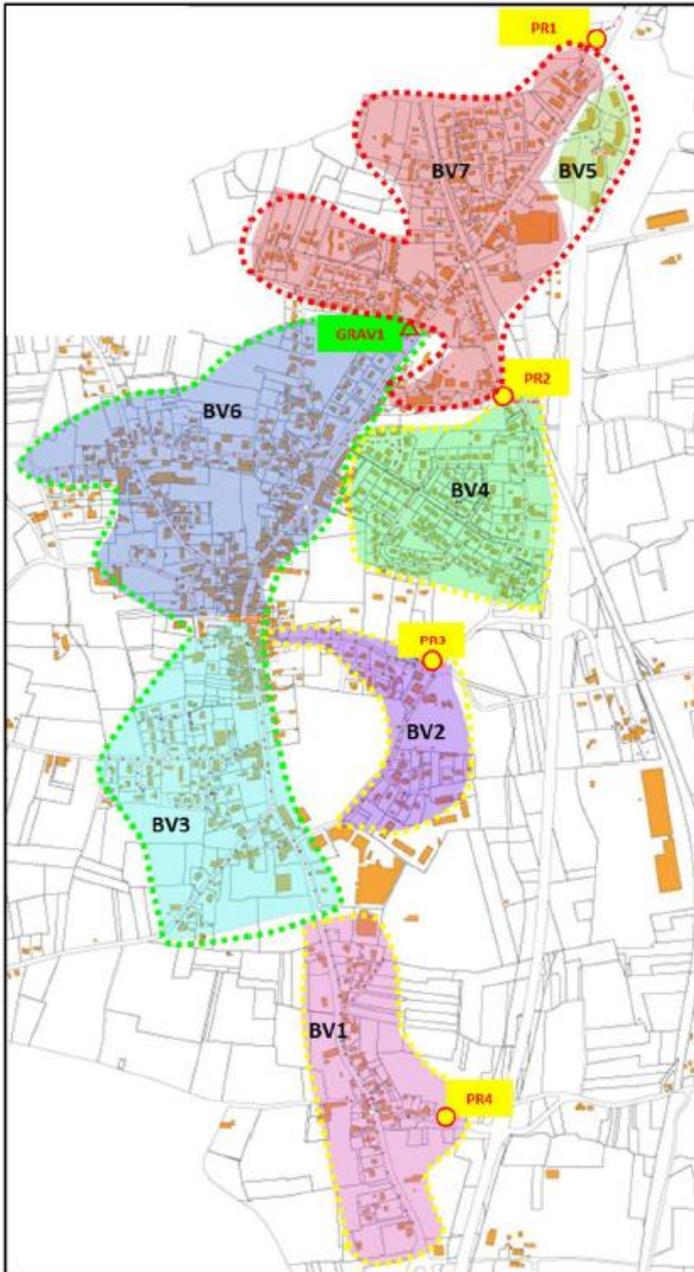
## 3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC

### 3.2.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022 permet d'identifier des travaux de réhabilitation à engager afin de réduire les entrées d'eau parasite. Le tableau ci-après recense les travaux réalisés en 2023-2024.

Intitulé des travaux	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
<b>Travaux sur postes de refoulement</b>		
PR Papon La Gare : Remplacement de la cuve + électromagnétique	2023	Réalisé
PR Taillis : Remplacement de la cuve + électromagnétique + Armoire électrique	2023	Réalisé
<b>Travaux sur regards</b>		
Lotissement Le Carosse : Création de 2 regards d'assainissement	2024	Démarches auprès des privés pour remise en conformité
R985 : très forte infiltration	2023	Réalisé
R175 : forte infiltration	2023	Réalisé
R996 : forte infiltration, problème d'écoulement et trace de mise en charge	2023	Réalisé
R73 : très forte infiltration	2023	Réalisé
R666 : racine et corrosion	2023	Réalisé
R987 : infiltration	2023	Réalisé
R986 : infiltration	2023	Réalisé
R77 : infiltration	2023	Réalisé
R977 : infiltration	2023	Réalisé
R145 : défaut étanchéité jonction canalisation regard	2023	Réalisé
Remise à la côte des regards non accessibles (PR Baudet)		En cours
<b>Travaux sur réseau</b>		
Inspection nocturne par temps de pluie	2024	Réalisé
Réhabilitation sur collecteurs (secteurs 2 à 7)	2024	Réalisé Avenue de Paris
Réhabilitation sur collecteurs - reprise de branchements	2023	Reprises Rue Papon
<b>Investissements</b>		
Mise en œuvre du diagnostic permanent	2024	Equipements installés (3 débitmètres sur PR et 1 point gravitaire + entrée STEP)

## Mise en œuvre du diagnostic permanent



Point de mesure	Implantation	BV mesurés	Type de mesure
PR1	PR STEP	BV 7+ BV 5	Débitmètre sur STEP
GRAV1	Avenue de Paris	BV 6 + BV 3	Point gravitaire sur regard
PR2	PR Papon	BV 4	Débitmètre sur PR
PR3	PR Lavandières	BV 2	Débitmètre sur PR
PR4	PR Baudet	BV 1	Débitmètre sur PR

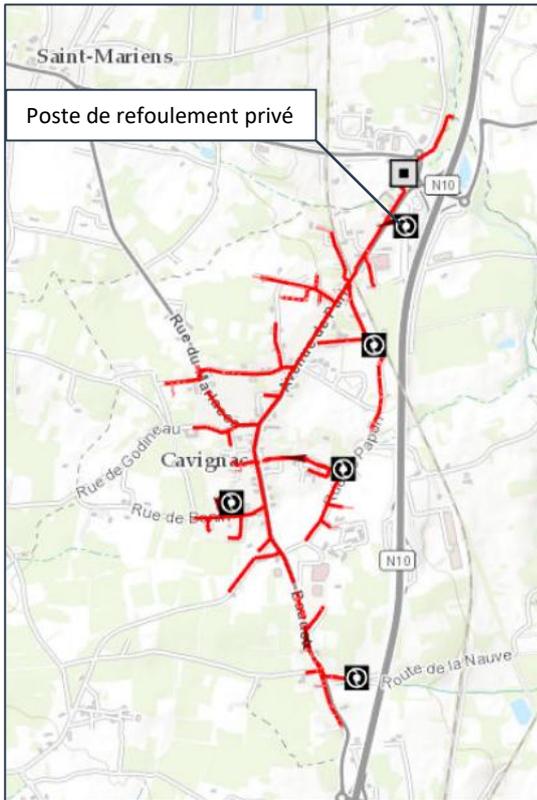
### Travaux sur station d'épuration :

Le calcul du dimensionnement de la future station d'épuration à une projection à 10-15 ans peut être fait en tenant compte :

- D'une condition de pluie mensuelle fixée à 17 mm/j,
- D'une estimation de gains sur les eaux parasites de pluie,
- Du développement futur (1400 EH),
- Des gains sur les travaux proposés.

Sur la base des données hydrauliques des débits moyens temps sec période nappe haute, des gains et des développement estimés, le dimensionnement hydraulique de la future STEP est de 3300 EH tps sec et 4000 EH tps de pluie. La future charge organique nominale DCO et DBO5 de la STEP est comprise entre 3400 et 3700 EH.

### 3.2.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **11.05 kilomètres** (9,7 km de réseaux gravitaires et 1.27 km de réseau de refoulement) et comprend 4 postes de refoulement publics.

30 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées.

En 2024, **920 abonnés** (contre 890 en 2023) sont raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Cavignac, représentant **135 597 m<sup>3</sup>** comptabilisés en entrée de STEP (138 945 m<sup>3</sup> en 2023).

En 2024, **94 466 m<sup>3</sup>** (97 238 m<sup>3</sup> en 2023) ont été facturés sur la commune.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

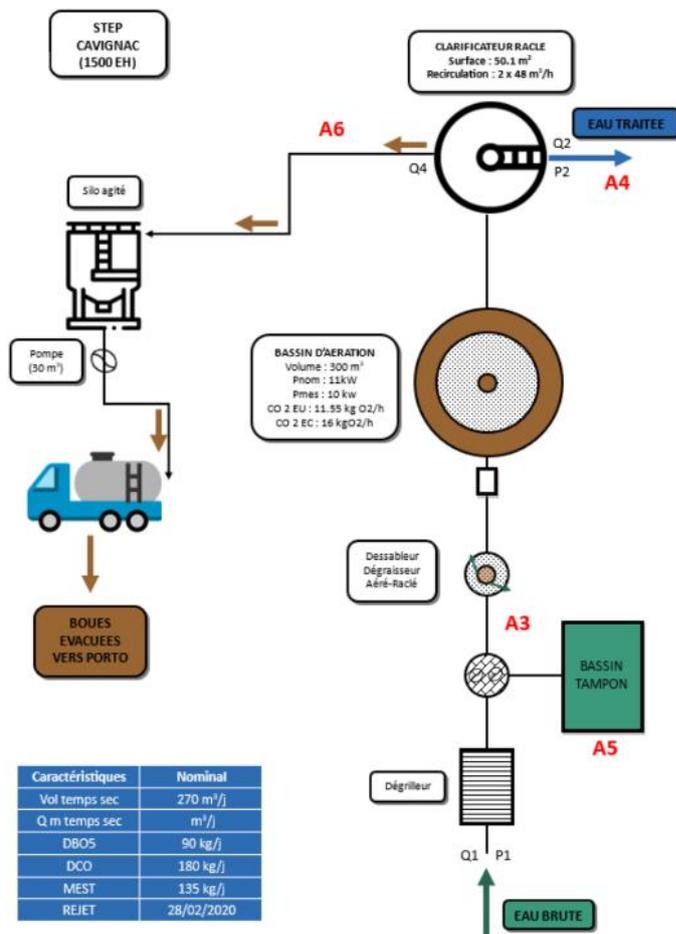
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	15	10	5	4
2024	9	8	1	0

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	1	1	0	
2024	1	0	1	1

### 3.2.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de traitement de Cagnac a actuellement une capacité de 1500 EH.



Le tableau ci-après synthétise les éléments concernant l'évolution de la charge hydraulique de l'ouvrage :

Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique la différence entrée/sortie. La station doit faire l'objet d'une extension et les moyens d'auto-surveillance seront améliorés.

Depuis 2014, la station d'épuration de Cagnac possède un bassin tampon de 185 m³ pour prévenir les déversements vers le milieu récepteur. Ce dernier est équipé d'un trop plein et d'un comptage.

Conformément aux éléments recensés lors du diagnostic, le réseau paraît très sensible aux eaux claires parasites. Les travaux de réhabilitation sur les réseaux ont été réalisés en 2023 et 2024.

Charge hydraulique	2023	2024	2023/2024
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	121 040	126 837	4,79 %
Débit moyen journalier (m³/j)	381	371	-2,62 %
Volume by-passé (m³/an)	4 534	1 188	-73,80 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	252	244	-3,17%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	658	532	-19,15 %

Les suivis milieu physico-chimique réalisés en 2024, montrent un léger impact sur les paramètres PO4, Pt et NH4 du prélèvement de septembre 2024. Seul, le Phosphore total entraîne un déclassement en dessous du bon état (moyen).

**Le système d'assainissement de CAVIGNAC est déclaré CONFORME en collecte et NON CONFORME en équipement et performance pour l'année 2024.**

Les éléments mentionnés par les services de l'état justifiant ces non conformités concerne la transmission partielle des données d'auto-surveillance du trop plein du bassin tampon et le fait que la station d'épuration actuelle ne permet pas de traiter la totalité des effluents.

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

COLLECTE

Raccordements domestiques



920

Contrôles de branchements



8 conformes  
2 non conformes

Tests à la fumée



0 ml

Entretien



Curage : 224 ml

Débordement : 0  
Désobstruction : 5 interventions

TRAITEMENT

Bilans AS



12/12

Boues (en t)



Produites : 33.6  
Evacuées : 29.1



Bonne qualité

Sous-produits



Dégrillage : 0.3 t



Sables : 8 m3



Huile/Graisse : 8 m3

Conso



Electricité (kwh) : 83922



Eau (m3) : 342

Chiffres clés

101101



126% de charge organique

138% de charge volumique

91% de boues extraites

STATION CONFORME



DCO :



NH4 :



DBO5 :



NO2 :



MES :



NO3 :



NTK :



Pt :



### 3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC

#### 3.3.1 LE DIAGNOSTIC DU SYTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Les communes de Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac et La Rivière sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Fronsac.

Le diagnostic de ce système a été réalisé en 2027. Le prochain devra être prévu en 2027. Certaines actions inscrites au schéma directeur restent à engager.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
<b>Travaux sur les postes de refoulement</b>			
<b>PR Sable :</b> - Remplacement du traitement H2S - Mise en place d'une clôture	2018		Non engagé - <i>problématique accès</i>
<b>PR Dauphine :</b> Mise en place d'un traitement H2S par injection d'air	2018	2019	Travaux réalisés - <i>compresseur installé</i>
<b>PR Port de Fronsac :</b> - Création d'un nouvel ouvrage	2018	2019	PR intégralement refait
<b>PR Sauvage :</b> - Création d'un nouvel ouvrage de refoulement d'une capacité de 30 m <sup>3</sup> /h - Remplacement des supports de guide	2018		Non engagé
<b>PR Feuillade :</b> - Remplacement des tampons - Reprise béton et étanchéité	2018		Non engagé
<b>PR Feuillade :</b> Mise en place d'un traitement H2S par injection d'air			Non engagé
<b>PR Oiseau 2 :</b> - Remplacement des tampons - Reprise béton et étanchéité - Mise en place d'un traitement H2S	2018	2019	Travaux réalisés - <i>compresseur installé</i>
<b>Travaux sur les réseaux</b>			
<b>Collecteur le long de la Dordogne -</b> Remplacement de 2 regards de visite			
<b>Zone d'activité "L'oiseau" :</b> - Pose de 140 ml de PVC en lieu et place de l'existant - Reprise d'un regard non étanche et d'un raccord de branchement non étanche			Non engagé
<b>Secteur Sauvage :</b> - Reprise d'un regard non étanche - Reprise d'une conduite de branchement en contre-pente			Non engagé
<b>Secteur Fronsac Bourg :</b> - Renouvellement de 60 ml de PVC - Reprise de 3 joints de conduite défectueux			Non engagé
<b>Ensemble réseaux :</b> - Dégagement et réhausse de 23 regards - Dégagement de 5 tampons		2025	

### 3.3.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **15,1 kilomètres** (6,7 km de réseau de refoulement et 8,4 km de réseau gravitaire) et comprend **9 postes de refoulement publics**.



En 2024, **470 abonnés** étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Fronsac, représentant **51 278 m<sup>3</sup>** (48 190 m<sup>3</sup> en 2023) facturés.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	8	6	2	2
2024	24	14	10	5

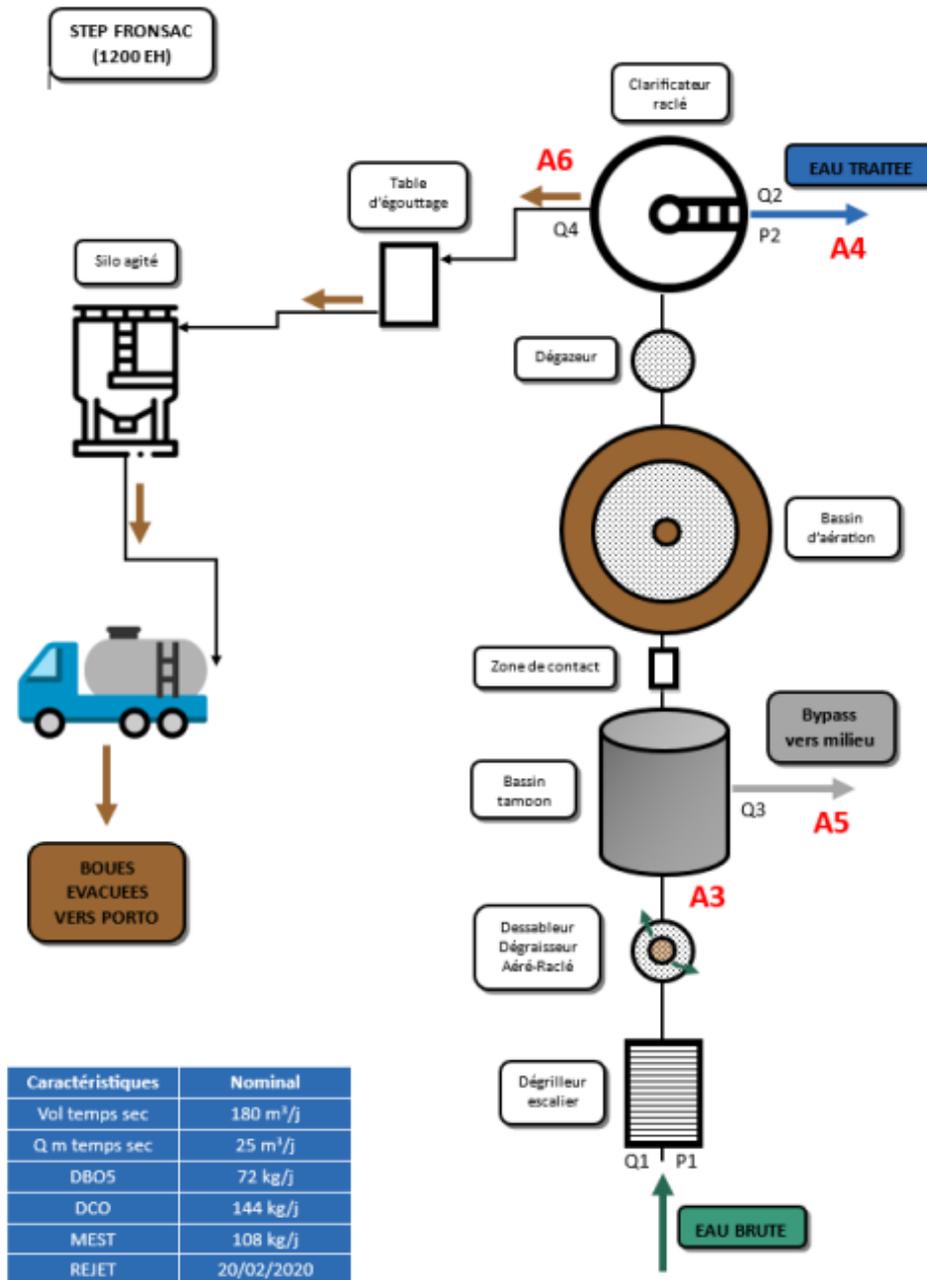
Pour les 5 non-conformité restantes, 3 font parties du programme d’aide pour la mise en conformité des raccordements au réseau de l’Agence de l’Eau 2025 et 2 dossiers vont être intégrés dans le processus de pénalité en l’absence de réponse de la part des propriétaires.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	2	1	1	1
2024	1	1	0	

### 3.3.3 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Fronsac a actuellement une capacité de 1200 EH.



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m <sup>3</sup> /an)	63 939	58 801	-8,04 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	154	161	4,55 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	270	0	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	136	134	-1,47 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	208	200	-3,85 %

Ce système d'assainissement est sensible aux eaux claires parasites, lié à un phénomène de ressuyage.

**Le système d'assainissement de FRONSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

COLLECTE

**Raccordements domestiques**



470

**Contrôles de branchements**



15/25 Conformes  
10/25 Non conformes

**Investigations télévisées**



0 ml

**Tests à la fumée**



0 ml

**Entretien**



Curage : 6886 ml

Débordement : 0  
Désobstruction : 4

TRAITEMENT

**Bilans AS**



2/2

**Boues (en t)**



Produites : 22.7  
Evacuées : 19.0



Qualité conforme

**Sous-produits**



Dégrillage : 0.29 t



Sables : 4 m3



Huile/Graisse : 4 m3

**Conso**



Electricité (kwh) : 48172



Eau (m3) : 918

**Chiffres clés**



101101

59% de charge organique  
86% de charge volumique  
174% de boues extraites

**STATION CONFORME EN 2024**



**DCO :** 

**DBO5 :** 

**MES :** 

### 3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON

#### 3.4.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2023 permet de préciser :

- la problématique principale du système de Galgon apparaît en temps de pluie à cause des accumulations d'eaux parasites, entraînant des surcharges ponctuelles de la STEP,
- des interventions de réhabilitations sont à programmer sur les réseaux afin de limiter ces apports d'eau claires parasites à la station d'épuration.

Le suivi de ces actions par le SIAEPA à engager est détaillé ci-après :

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard,...)
<b>Travaux sur postes de refoulement</b>			
PR Joffret : Reprise étanchéité bache pompage + chambre vannes	2025	2024	Réalisé
PR STEP : Installation de barre anti-chute			Travaux prévus 2026/2027
PR privé : dégagement regard de décharge pour surveillance			Travaux prévus 2024/2025
<b>Travaux sur regards</b>			
6 regards à réhabiliter	2024	2024	Réalisé
<b>Travaux sur réseau</b>			
Rigole – Daupin : reprise ponctuelle d'une fissure	2024		Réalisé
Cornu - Rte Libourne : suppression canalisation pénétrante	2024	2024	Réalisé
Rte Cavignac : reprise d'un tronçon	2024	2024	Réalisé
Rte Cavignac : reprise d'un tronçon suite effondrement	2024	2024	Réalisé
Rte Guitres : reprises ponctuelles sur le réseau	2025		Restructuration en cours d'étude
<b>Travaux sur branchements/mauvais raccordements</b>			
Lotissement Morilles : fossé à déconnecter	2024		Mairie/SIAEPA
Chemin de Joffret : avaloir à déconnecter	2024		Mairie/SIAEPA
<b>Travaux sur station d'épuration</b>			
Bassin aération : colmatage des fissures présentes	2026/2027		SOGEDO/SIAEPA selon importance surface
Bassin aération : installation agitateur	2024/2025		

Dégazeur : installation système de raclage	2026/2027		
Clarificateur : mise en place de garde-corps	2025		
Stockage boues : augmentation capacité	2025		Changement du Silo : plus grande capacité de stockage
Ajout d'un traitement tertiaire	2026/2027		Etude en cours
Bassin aération : augmentation capacité turbine	2025		SIAEPA - travaux prévus 2024/2025
<b>Investissements</b>			
Mise en oeuvre diagnostic permanent	2024	2024	Equipements installés (2 débitmètres sur PR et 2 points gravitaires + entrée STEP)

### Travaux à prévoir sur la STEP

La station est non conforme en performance depuis 3 ans et non conforme en équipements.

L'étude diagnostique du système de collecte de GALGON menée en 2023 intégrait un diagnostic de la station d'épuration et a défini un programme de travaux en prenant en compte :

- Les travaux ponctuels liés aux diagnostics et constats réalisés lors des visites techniques ;
- Les besoins d'augmentation à long terme des capacités de traitement ;
- La réduction des apports d'eaux claires parasites due aux travaux sur les réseaux.

Le tableau ci-dessous présente les préconisations de travaux établies :

(source : AVP Réhabilitation STEP Galgon – 2024 )

Ouvrage	Préconisations GC	Préconisations Process
<b>Bassin d'aération</b>	Boucher les fissures présentes sur l'extérieur du bassin d'aération	Mettre en place un fonctionnement sur sonde O2/redox Installation d'un agitateur
<b>Dégazeur</b>	Boucher la jonction au niveau de la rehausse du dégazeur	Installer un système de raclage
<b>Clarificateur</b>		Installer un garde-corps autour du clarificateur
<b>Recirculation – extraction des boues</b>		Installer une pompe de secours
<b>Stockage des boues</b>		Augmenter la capacité de stockage

Les études préalables à la réalisation des travaux seront réalisées en 2025 et les travaux sur les ouvrages cités ci-dessus en 2026.



❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	5	5	0	
2024	25	13	12	8

Pour les 4 non conformités restantes :

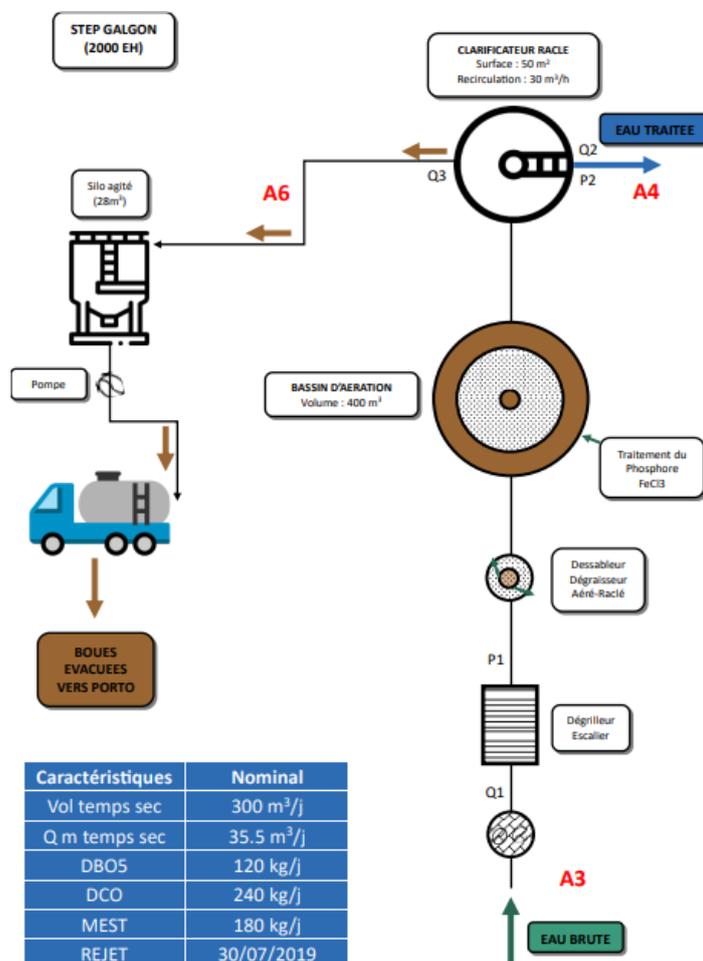
- 1 sera régularisé par le propriétaire à l'été 2025,
- 1 fait partie du programme d'aide pour la mise en conformité des raccordements au réseau de l'Agence de l'Eau 2025,
- 2 dossiers vont être intégrés dans le processus de pénalité en l'absence de réponse de leur part.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 – Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	16	16	0	
2024	2	2	0	

### 3.4.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE GALGON

La STEP de Galgon a une capacité nominale de 2 000 EH.



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	131 415	129 320	-1.59 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	359	355	-1.11 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	138	222	60.87 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	680	323	-52.5 %

La station a présenté globalement un bon fonctionnement en 2024 excepté sur le paramètre azote qui dépasse les autorisations de rejet au mois de septembre 2024. Les suivis physico chimiques réalisés montrent d'ailleurs un impact sur ce paramètre à cette date, sans toutefois déclasser le cours d'eau de la Saye. Ces dépassements expliquent la non-conformité en équipement et performance pour l'année 2024.

**Le système d'assainissement de GALGON est déclaré CONFORME en collecte mais NON CONFORME en équipement et en performance pour l'année 2024.**

a page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

# COLLECTE

### Raccordements domestiques



979

### Contrôles de branchements



15 conformes  
12 non conformes

### Entretien



Curage : 1586 ml

Débordement : 0  
Désobstruction : 8

# TRAITEMENT

### Bilans AS



12/12

### Boues (en t)



Produites : 17.2  
Evacuées : 18.7



QUALITE CONFORME

### Sous-produits



Dégrillage : 1.3 t



Sables : 8 m3



Huile/Graisse : 8 m3

### Conso



Electricité (kwh) : 85 302



Eau (m3) 1578

### Chiffres clés



81% de charge organique



118% de charge volumique

55% de boues extraites

### STATION NON CONFORME



DCO :	✓	NGL :	✓
DBO5 :	✓	NH4 :	✓
MES :	✓	NO3 :	✓
NTK :	✗	Pt :	✓

### 3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY

Les communes de La Lande de Fronsac, Lugon et l'île du Carnay, Saint Germain la Rivière et Cadillac en Fronsadais sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Lugon.

#### 3.5.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022/2023 permet de préciser que cet ouvrage est à environ 70% de sa capacité en charge hydraulique et organique. La STEP sera à environ 80 % de sa capacité en tenant compte du raccordement de la commune de Tarnès.

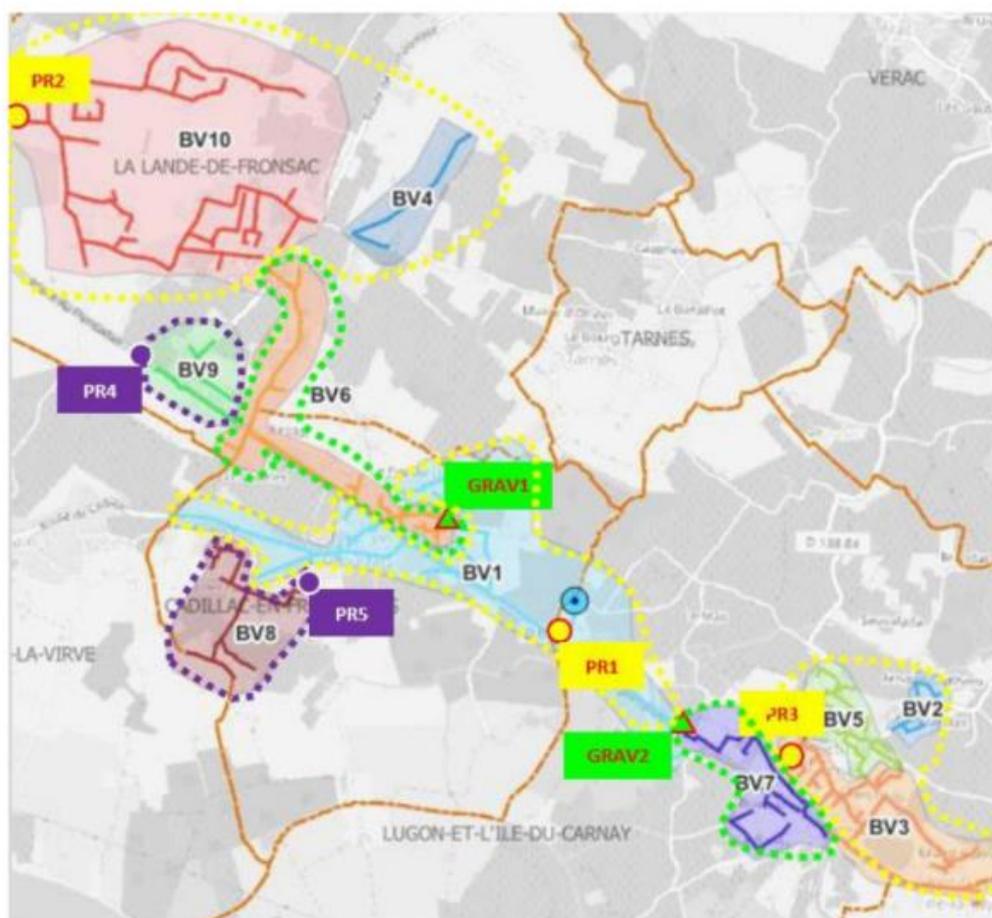
Un programme d'interventions de réhabilitations sur le système a pu être établi dans le cadre du diagnostic.

Le suivi de ces actions par le SIAEPA est détaillé ci-après :

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires
<b>Travaux sur postes de refoulement</b>			
PR Galard : Reprise étanchéité bache pompage	2024		En cours d'étude
PR Galard : modification système fermeture	2024		En cours d'étude
PR Léo Lagrange : augmentation capacité pompage + réhabilitation ponctuelle	2025		En cours d'étude
<b>Travaux sur regards</b>			
Réhabilitations / remplacements de 31 regards	2024	2024	
<b>Travaux sur réseau</b>			
Rte Royale (tronçon 309-305) : reprise ponctuelle de 7 défauts sur 7 secteurs (fissure, racines, jonctions branchement, traversées fourreau)	2024	2024	
<b>Investissements</b>			
Mise en oeuvre du diagnostic permanent	2024	2024	Equipements installés

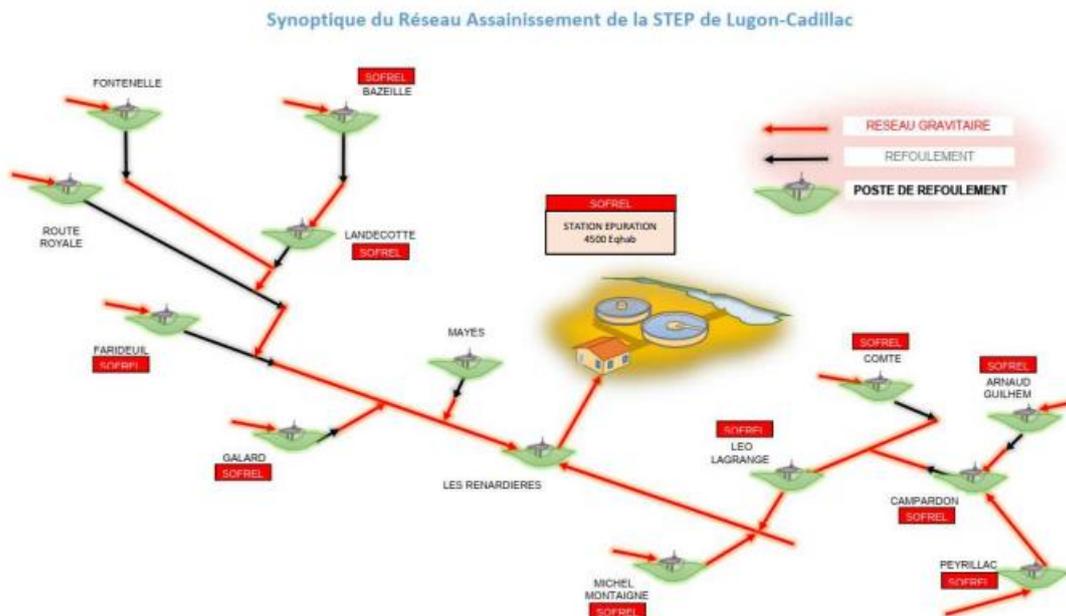
Mise en œuvre du diagnostic permanent

N° Point	Implantation	BV mesurés	Type mesure
PR2	PR VINCENNOT	BV4 + BV10	Débitmètre sur PR
PR3	PR LEO LAGRANGE	BV2 + BV5 + BV3	Débitmètre sur PR
PR4	PR FARIDEUIL	BV9	Débitmètre sur PR
GRAV1	Regard n°523 / Chemin de la Rousserie	BV6	Point gravitaire sur regard
PR5	PR GALARD	BV8	
PR1	PR RENARDIERE	BV1	Débitmètre sur PR
GRAV2	Regard n°747 / Avenue Jean Jaurès / LUGON	BV7	Point gravitaire sur regard



### 3.5.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Lugon est de **37.7 kilomètres** (30.9 km de réseau gravitaire et 6,8 km de réseau de refoulement) et comprend 14 postes de refoulement publics.



En 2024, **1918 abonnés** (contre 1878 en 2023) étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Lugon, représentant **173 651 m<sup>3</sup>** (**189 083 m<sup>3</sup>** en 2023) facturés.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	14	12	2	1
2024	35	27	8	8

Le dossier NC restant de 2023 fait partie du programme d’aides de réhabilitations des branchements d’assainissement de l’Agence de l’Eau (année 2025).

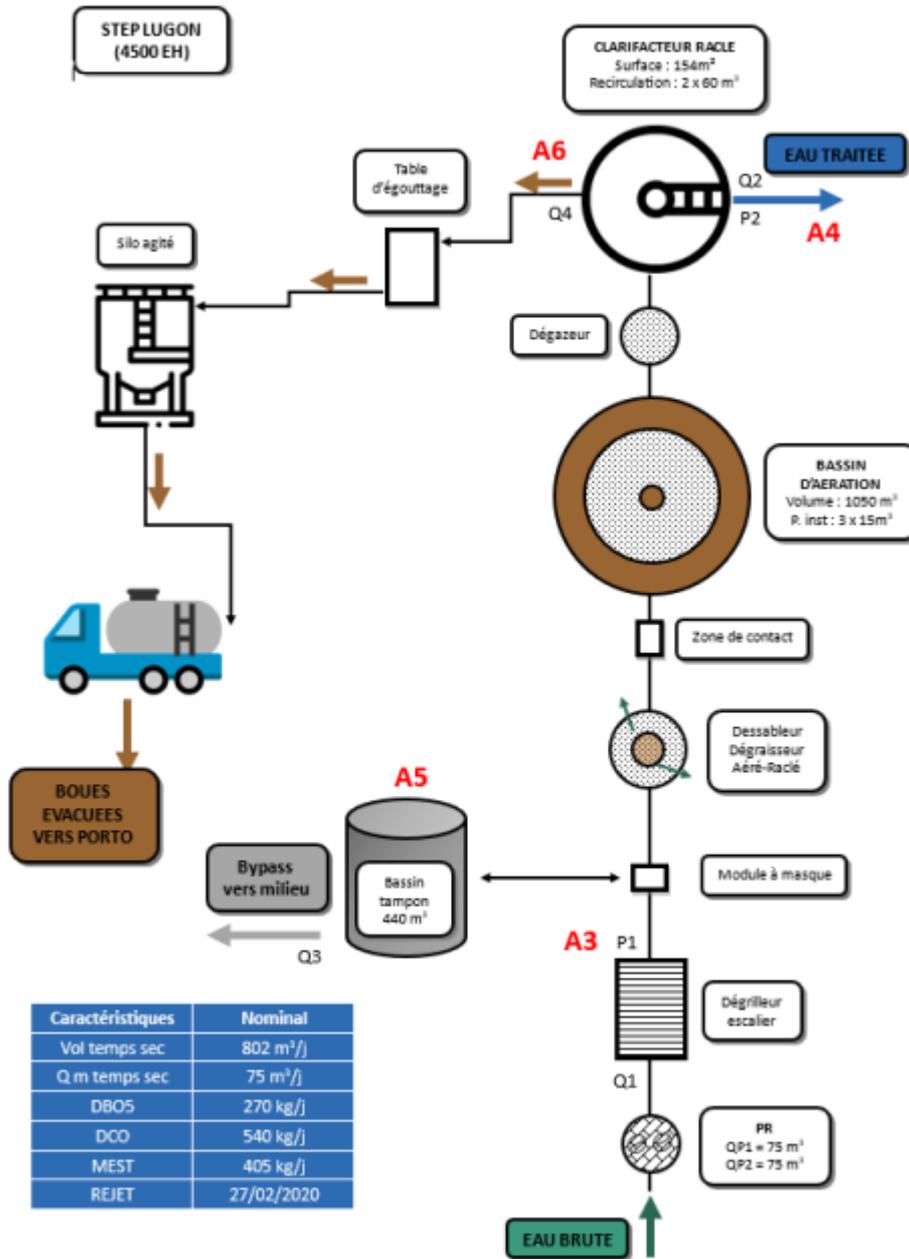
❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 – Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	2	0	2	1
2024	3	3	0	

Pour le dernier dossier NC de 2023, le nouveau propriétaire doit réaliser les travaux à l’été 2025.

### 3.5.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La STEP a une capacité nominale de 4500 EH et un débit nominal de 802 m<sup>3</sup>/j.



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	301 465	297 548	-1.3 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	728	815	11.95 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	3**	213*	7000%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	414	529	27.78 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	1 366	761	-44.29 %

\*16 jours de by pass en 2024

\*\*1 jours de by pass en 2023

**Le système d'assainissement de LUGON est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

# COLLECTE

**Raccordements domestiques**



1918

**Contrôles de branchements**



29/37 conformes  
8/37 non conformes

**Investigations télévisées**



0 ml

**Entretien**



Curage : 1409 ml

Débordement : 0 ml  
Désobstruction : 17

# TRAITEMENT

**Bilans AS**



12/12

**Boues (en t)**



Produites : 76.60  
Evacuées : 74.6



Qualité conforme

**Sous-produits**



Dégrillage : 1.02 t



Sables : 16 m3



Huile/Graisse : 12 m3

**Conso**



Electricité (kwh) : 254025



Eau (m3) : 671

**Chiffres clés**



101101

62% de charge organique  
102% de charge volumique  
123% de boues extraites

**STATION CONFORME**



DCO :	✓	NTK :	✓
DBO5 :	✓	NH4 :	✓
MES :	✓	Pt :	✓

### 3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC

#### 3.6.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX ASSOCIES

Le diagnostic réalisé en 2022/2023 permet de préciser :

- la faible sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires parasites météoriques,
- la surcharge hydraulique de la STEP, d'une capacité de 320 EH.

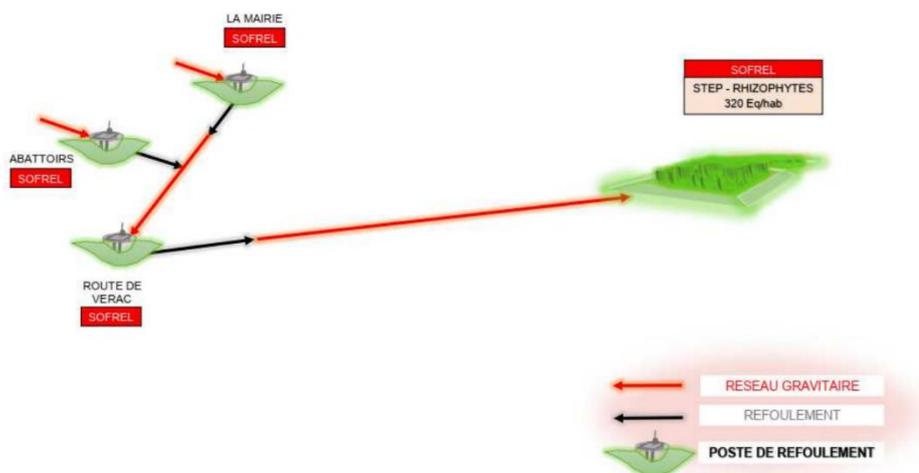
Un programme d'interventions de réhabilitations du SIAEPA sur le système a pu être établi dans le cadre du diagnostic.

Intitulé des travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Année de réalisation	Commentaires (Modification, ajout, retard...)
<b>Travaux sur les postes de refoulement</b>			
Reprise du génie civil du muret de soutien - PR Route de Vérac	2023	2024	Réalisé
Reprise de l'étanchéité de la bache de pompage - PR Les Abattoirs	2023	2024	Réalisé
<b>Travaux sur la STEP</b>			
Etudes amont pour la réhabilitation de la STEP	2025/2026		Etudes en cours
Réhabilitation et augmentation de la capacité de traitement	2026		Etudes en cours
<b>Travaux sur les regards</b>			
Reprise de l'étanchéité du regard de visite en amont direct de la STEP - R70	2023	2024	Réalisé

#### Travaux à prévoir sur la STEP :

- Création d'une STEP de 465 EH avec une filière de type biodisques avec :
  - o Un Poste de Relevage en entrée de STEP
  - o Un ouvrage de dégrillage
  - o Une filière biodisques (1 fil de 2 modules avec potentiel doublement de capacité)
  - o Un poste d'injection
  - o 2 lits de clarification-séchage plantés de roseaux
  - o Un canal de comptage
- Démolition des ouvrages existants

### 3.6.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Périssac est de **4.7 kilomètres** (3,7 km de réseau gravitaire et 1 km de refolement) et comprend 3 postes de refolement publics.

En 2024, **184 abonnés** (contre 187 en 2023) étaient raccordés au réseau d’assainissement collectif du système de Périssac, représentant 17 417 m<sup>3</sup> (18 395 m<sup>3</sup> en 2023) facturés.

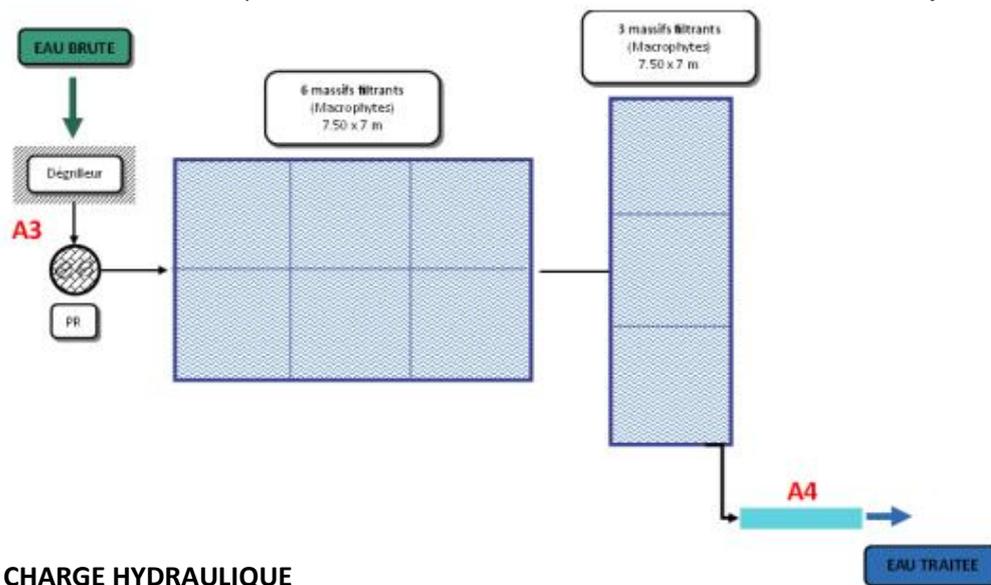
❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	4	3	1	1
2024	1	1	0	

Aucun contrôle n’a été réalisé dans le cadre de ventes.

### 3.6.3 STATION D'EPURATION DE PERISSAC

La STEP de Périssac a une capacité nominale de 320 EH et un débit nominal de 48 m<sup>3</sup>/j.



#### ❖ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	21 418	24 291	13,41 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	59	67	13.56 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	38	23	-39.47 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	89	165	85.39 %

\* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

En 2024, le suivi du milieu récepteur physico-chimique réalisé ne montrent aucun déclassement de la qualité du cours d'eau dû au rejet de la station.

**Le système d'assainissement de PERISSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

COLLECTE

Raccordements domestiques



184

Contrôles de branchements



1 Conforme

Entretien



Curage : 3520 ml

Débordement : 0  
Désobstruction : 1

TRAITEMENT

Bilans AS



1/1

Sous-produits



Dégrillage : 2.6 t

Conso



Electricité : 4052 kWh

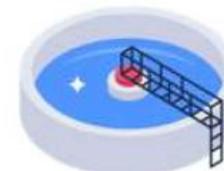
Chiffres clés



54% de charge organique

139% de charge volumique

STATION CONFORME EN 2024



DCO



DBO5



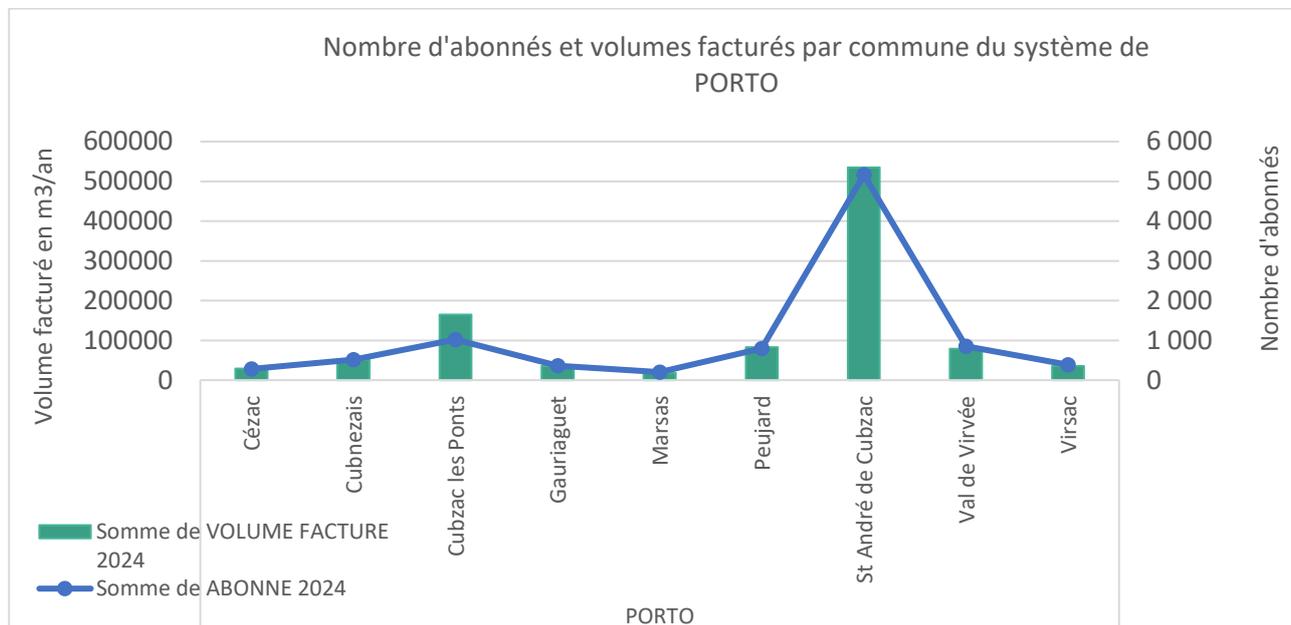
MES





Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **140 kilomètres** de réseau gravitaire et **32 kilomètres** de réseau de refoulement. Le système dispose de 65 **postes de refoulement** publics.

En 2024, **10 227 abonnés** (10 102 abonnés en 2023) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Porto.



Le volume facturé sur l'ensemble de ces communes représente **1 099 610 m<sup>3</sup>** en 2024 (1 148 806 m<sup>3</sup> en 2023).

### 3.7.2 ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

		Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	Cézac	2	1	1	1
	Cubnezais	1	1	0	
	Cubzac les Ponts	6	6	0	
	Gauriaguet	2	2	0	
	Marsas	1	0	1	0
	Peujard	1	0	1	1
	Saint André de Cubzac	146	119	27	15
	Saint Gervais	2	0	2	1
	Val de Virvée	13	12	1	1
	Virsac	13	12	1	0
	TOTAL	187	153	34	19
2024	Cézac	3	1	2	
	Cubnezais	6	4	2	1
	Cubzac les Ponts	21	20	1	1
	Gauriaguet	0			

	Marsas	1	1	0	
	Peujard	27	25	2	2
	Saint André de Cubzac	148	143	5	0
	Saint Gervais	1	1	0	
	Val de Virvée	12	9	3	0
	Virzac	7	7	0	
	TOTAL	226	211	15	4

Les dossiers pour lesquels aucune contre visite n'a été réalisée suite à une contre visite sont suivis et intégrés le cas échéant dans un processus de suivi de pénalité.

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 – Ventes

		Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	Cézac	0			
	Cubnezais	0			
	Cubzac les Ponts	2	1	1	0
	Gauriaguet	0			
	Marsas	0			
	Peujard	3	0	3	1
	Saint André de Cubzac	4	2	2	0
	Saint Gervais	0			
	Val de Virvée	0			
	Virzac	0			
	TOTAL	9	3	6	1
2024	Cézac	0			
	Cubnezais	0			
	Cubzac les Ponts	0			
	Gauriaguet	4	1	3	1
	Marsas	0			
	Peujard	1	1	0	
	Saint André de Cubzac	10	9	1	0
	Saint Gervais	0			
	Val de Virvée	0			
	Virzac	1	1	0	
TOTAL	16	12	4	1	

- Diagnostic permanent

Le système de collecte de Porto dispose de cet outil.

L'analyse des données recueillies en 2023 montraient que le BV11, situé en amont du PR Conseillant (Commune de CUBZAC LES PONTS°) est le plus concerné par la problématique des eaux claires parasites. Des études ont été débutées en 2024 et seront terminées en 2025. L'objectif étant de commencer les travaux de réhabilitation nécessaires dès 2025.

Identiquement à l'année dernière, le BV4 (ST ANDRE Ouest) arrivent parmi les secteurs les plus sensibles aux eaux claires. LE tableau ci-après, extrait du RAD 2024, classe les bassins versants du plus ou moins sensible aux ECP :

Nom point de mesure	Bassin Versant	Rang ECP (2024)	Vsan (%)	Vepi (%)	Vepm (%)	Vtot ECP (%)
Terrefort	BV4	1	47%	27%	26%	53%
Bouchet	BV14	2	54%	23%	23%	46%
STEP Peujard	BV2	3	59%	20%	21%	41%
Le Basque	BV10	4	60%	22%	18%	40%
Eglise	BV13	5	63%	19%	18%	37%
Barouilley	BV12	6	63%	19%	18%	37%
Peyrot	BV3	7	64%	18%	18%	36%
Perret	BV6	8	64%	16%	20%	36%
République	BV7	9	65%	20%	15%	35%
St Martial	BV1	10	67%	19%	14%	33%
Porto	BV9	11	70%	14%	16%	30%
Lavoir	BV15	12	70%	15%	14%	30%
Tour du Pin	BV5	13	73%	14%	13%	27%
Conseillant	BV11	14	74%	15%	11%	26%
Gare	BV8	15	81%	12%	7%	19%

- Etudes et diagnostics

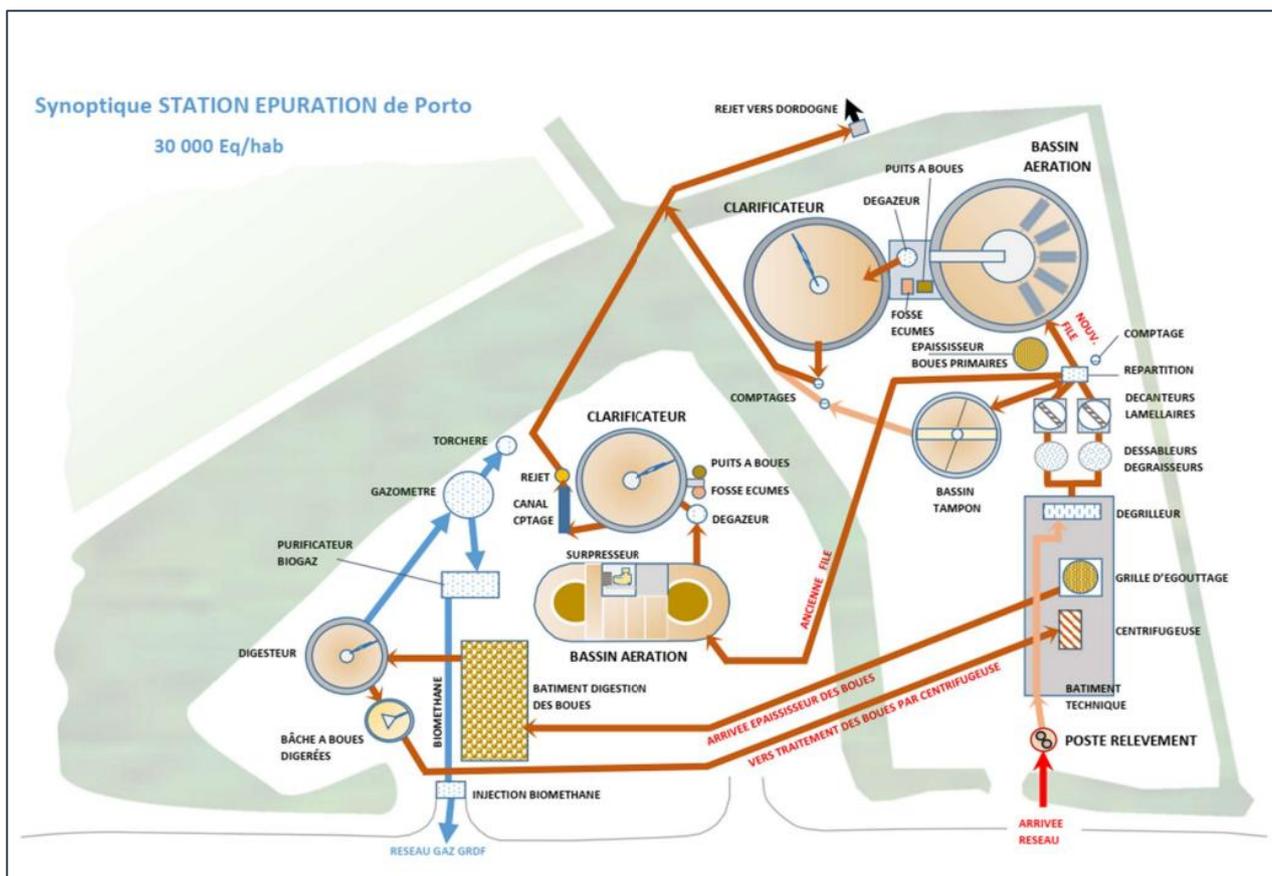
🕒 Le diagnostic du bassin de collecte de Peujard a été finalisé fin d'année 2024. Les conclusions spécifient des travaux de réhabilitations suivants :

Catégorie de travaux	Opération	Nombre	Coût travaux
Travaux sur les regards – Priorité 1	Réhabilitations	14	22 000 €
Travaux sur les regards – Priorité 2	Réhabilitations	16	16 000 €
Travaux sur réseaux gravitaires	Reprises diverses	8	75 500 €

### 3.7.3 LA STATION DE TRAITEMENT

Cette station d'épuration a une capacité de 30 000 EH et afin de valoriser les boues, un méthaniseur a été conçu.

Le synoptique de cet ouvrage est présenté ci-après :



## ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le débit de référence est 4 700 m<sup>3</sup>/j.

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m <sup>3</sup> /an)	1 625 784	1 617 692	-0,5 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	4 454	4 349	-2.36 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)*	444	37	-91.67 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	2563	3248	26,73 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	6355	6621	4,19 %

\*volume by passé à la STEP de porto. Les volumes by passés sur les 2 DO équipés sont les suivants : 3 837 m<sup>3</sup> (2 827 m<sup>3</sup> en 2023) à Peujard et 9 227 m<sup>3</sup> à Peyrot (10 772 m<sup>3</sup> en 2023).

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

# COLLECTE

**Raccordements domestiques**



10227

**Contrôles de branchements**



235

213 conformes  
22 non conformes

**Investigations télévisées**



6202 ml

**Tests à la fumée**



12279 ml

**Entretien**



Curage : 8272 ml

Débordement : 0 ml  
Désobstruction : 65 interventions

# TRAITEMENT

**Bilans AS**



52/52

**Boues (en t)**



Produites : 424  
Evacuées : 511



Qualité conforme

**Sous-produits**



Evacués :

Dégrillage : 55 t  
Sable : 26 m3



Apportés :

Sables : 45 m3  
Huile/Graisse : 65 m3



**Conso**



Electricité (kwh) : 1 379 023



Eau (m3) : 7179

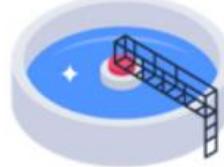
**Chiffres clés**



101101

49% de charge organique  
93% de charge volumique  
161% de boues extraites

**STATION CONFORME EN 2024**



**DCO :** 

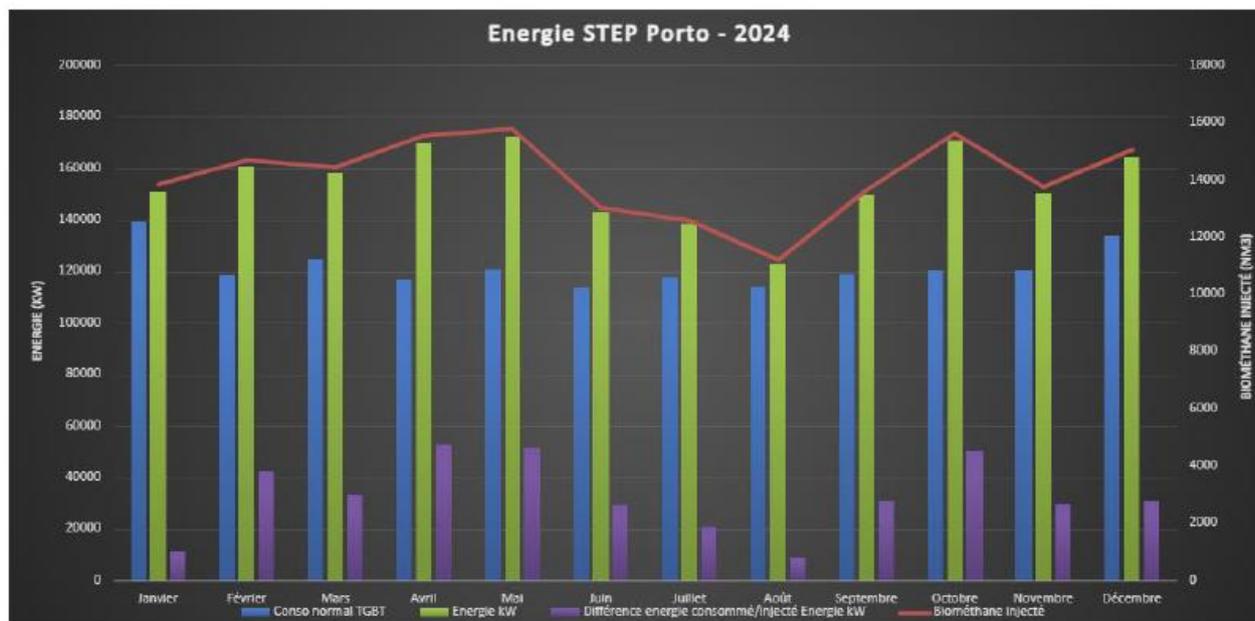
**DBO5 :** 

**MES :** 

## ➔ PRODUCTION ENERGETIQUE

La station d'épuration de Porto dispose d'un méthaniseur qui reçoit les boues de toutes les stations du territoire ainsi que des graisses.

Grace à cette production de méthane, qui est ensuite injecté dans le réseau de distribution, la STEP de Porto est une **station à énergie positive** : elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.



La production de biométhane a permis de compenser l'intégralité de l'énergie consommée par la station d'épuration de Porto avec un excédent de 27%.

**Le système d'assainissement de PORTO est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2024.**



❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 (hors ventes)

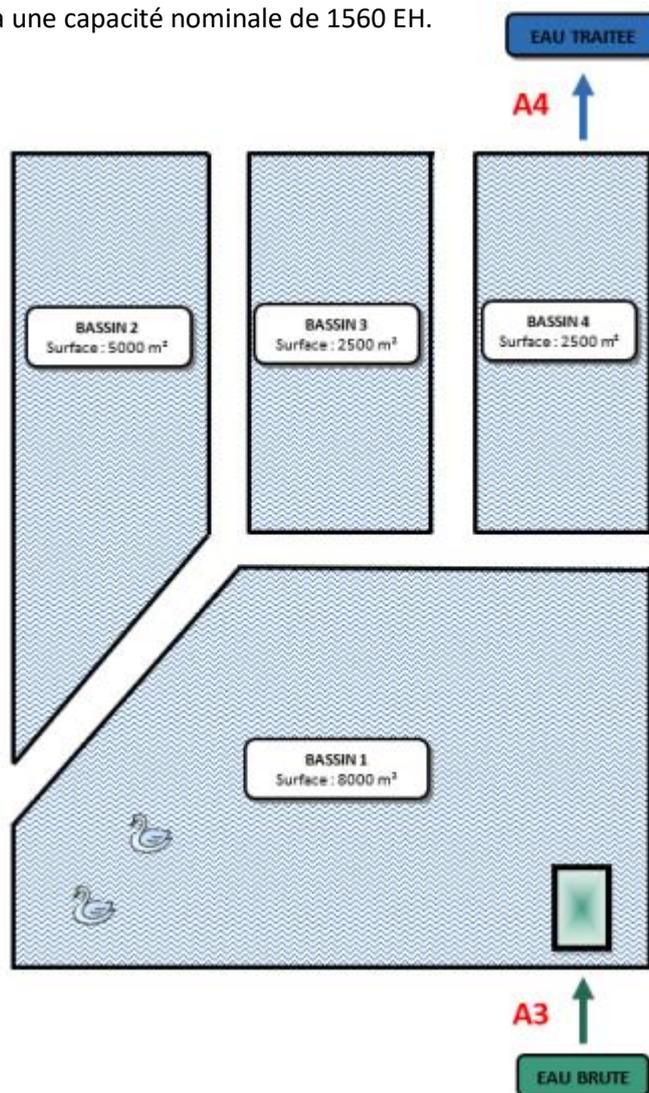
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	13	11	2	2
2024	12	12	0	

❖ Contrôles de branchement au 31/12/2024 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	2	1	1	0
2024	0			

### 3.8.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMP

La STEP de Prignac et Marcamps a une capacité nominale de 1560 EH.



Le suivi de la qualité des eaux de la nappe superficielle est réalisé via un piézomètre situé en aval de la station d'épuration. Les résultats d'analyse du piézomètre semblent indiquer que les installations de traitement ont un impact sur la nappe et que les lagunes présenteraient un défaut d'étanchéité.

Il est constaté une forte érosion de l'ensemble des berges des 4 lagunes reliées par des conduites PVC. Ces dégradations ont essentiellement pour origine l'activité animale représentée en premier lieu par les ragondins, suivis par les taupes, les vers de terre et les rongeurs. Des effondrements en tête de digue sont déjà visibles (mini-fontis) et sont la conséquence directe du creusement des galeries de ragondins à partir des berges dans un état général de dégradation visiblement avancé.

Le syndicat a fait réaliser une étude de reprise des talus et de mise en œuvre d'une géomembrane étanche. Les travaux seront engagés en 2025.

### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	70 055	74 404	6.21 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	194	206	6.19 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	152	168	10.53 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	284	184	-35.21 %

Les analyses du milieu en aval du point de rejet de la STEP n'ont pas été effectuées en 2024 car le piézomètre était obstrué. Seules les valeurs en amont du rejet sont disponibles.

En tout état de cause, les travaux de réhabilitation des berges sur ce site sont prévus en 2025.

**Le système d'assainissement de PRIGNAC ET MARCAMPS est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

COLLECTE

**Raccordements domestiques**



659

**Contrôles de branchements**



12 Conformes  
0 Non conforme

**Investigations télévisées**



0 ml

**Tests à la fumée**



0 ml

**Entretien**



Curage : 0

Débordement : 0  
Désobstruction : 2

TRAITEMENT

**Bilans AS**



2/2

**Chiffres clés**



101101

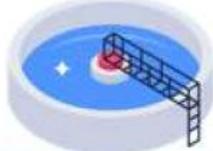
64% de charge organique  
88% de charge volumique

DCO : 

DB05 : 

MES : 

**STATION CONFORME EN 2024**



### 3.9 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

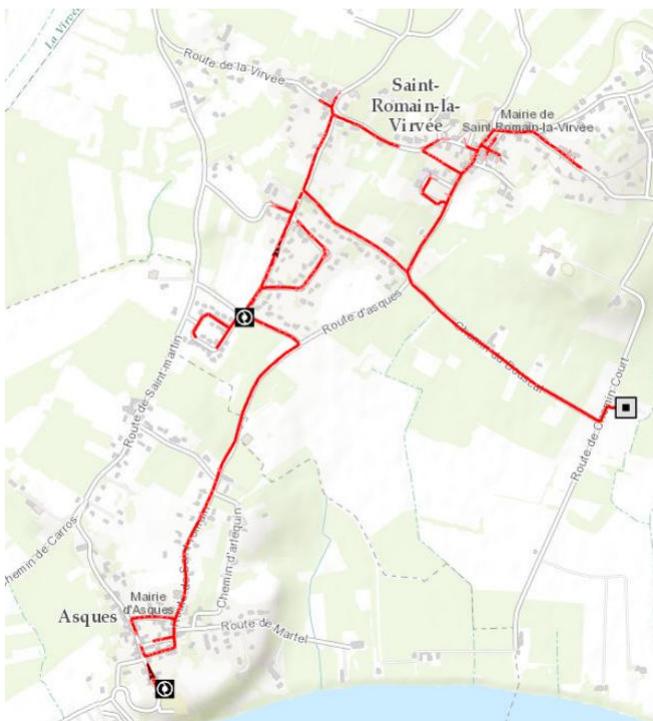
Les communes d'Asques et de Saint Romain la Virvée sont raccordées sur le système de traitement situé sur la commune de Saint Romain la Virvée.

#### 3.9.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic du système assainissement de Saint Romain la Virvée a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute est prévue en 2025.

Les données complètes issues de ce diagnostic seront relatées dans le RPQS de l'année 2025.

#### 3.9.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Saint Romain la Virvée est de **7,6 kilomètres** (7 km de réseau gravitaire et 0,6 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics

En 2024, **287 abonnés** (contre 282 en 2023) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Saint Romain la Virvée avec 216 branchements sur la commune de Saint Romain et 71 sur Asques.

**26 246 m<sup>3</sup>** (26 303 m<sup>3</sup> en 2022) ont été facturés sur ces deux communes.

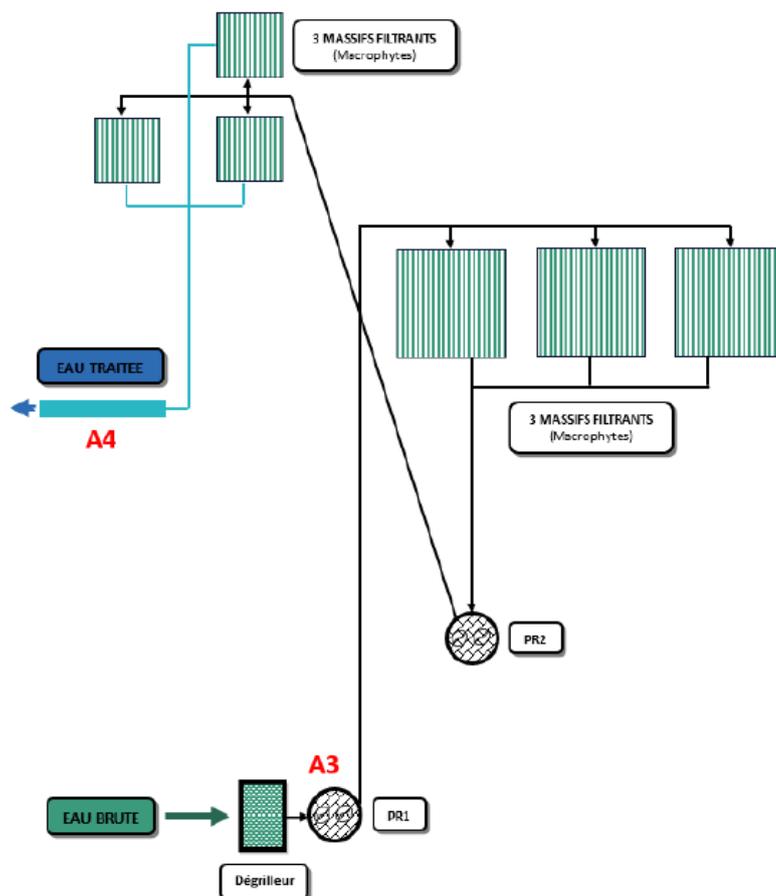
#### ❖ Contrôles de branchements au 31/12/2024 :

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Contre visite conforme
2023	4	3	1	1
2024	2	2	0	

Aucun contrôle n'a été réalisé dans le cadre de vente.

### 3.9.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

La STEP a une capacité nominale de 500 EH



#### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	48 522	39 616	-18,35 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	96	109	13,54 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m <sup>3</sup> /j)	57	75	31,58 %
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m <sup>3</sup> /j)	162	154	-4,94 %

Le volume moyen journalier correspond à une charge polluante d'environ 724 Equivalents Habitants. Ceci paraît un peu élevé compte tenu du nombre d'abonnés raccordés (287 abonnés x 2.2 hab/ab = 631 hab). L'effluent est difficilement biodégradable (rapport de 3.02). Il n'existe pas de branchement non-domestique ou industriel raccordé sur le réseau d'assainissement. Le diagnostic sur le réseau d'assainissement en cours en 2024/2025 pourrait amener des éléments d'explications sur ces points soulignés par l'exploitant dans son bilan de fonctionnement annuel.

**Le système d'assainissement de SAINT ROMAIN LA VIRVEE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2024.**

La page suivante présente les principaux chiffres de ce système d'assainissement (extrait du Bilan de Fonctionnement Assainissement de Sogedo – 2024).

# COLLECTE

## Raccordements domestiques



287

## Contrôles de branchements



2 Conformes  
0 Non conforme

## Entretien



Curage : 0 ml

Débordement : 0  
Désobstruction : 0

# TRAITEMENT

## Bilans AS



1/1

## Sous-produits



Dégrillage : 0.28 t

## Conso



Electricité (kwh) : 3705



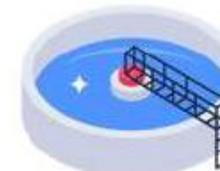
Eau (m3) : 1

## Chiffres clés



22% de charge organique  
145% de charge volumique

## STATION CONFORME EN 2024



DCO



DBO5



MES



### 3.10 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC

#### 3.10.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

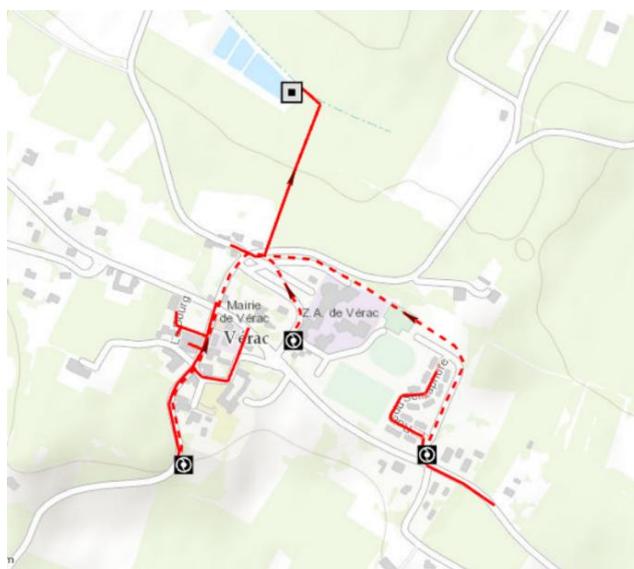
Le diagnostic du système assainissement de Vêrac a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute est prévue en 2025. Les données complètes issues de ce diagnostic seront relatées dans le RPQS de l'année 2025.

#### 3.10.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Vêrac est de **2,3 kilomètres** (1,26 km de réseau gravitaire et 1,07 km de réseau de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics.

En 2024, **61 abonnés** (contre 60 en 2023) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Vêrac.

**8 684 m<sup>3</sup>** (15 238 m<sup>3</sup> en 2023) ont été facturés sur cette commune.



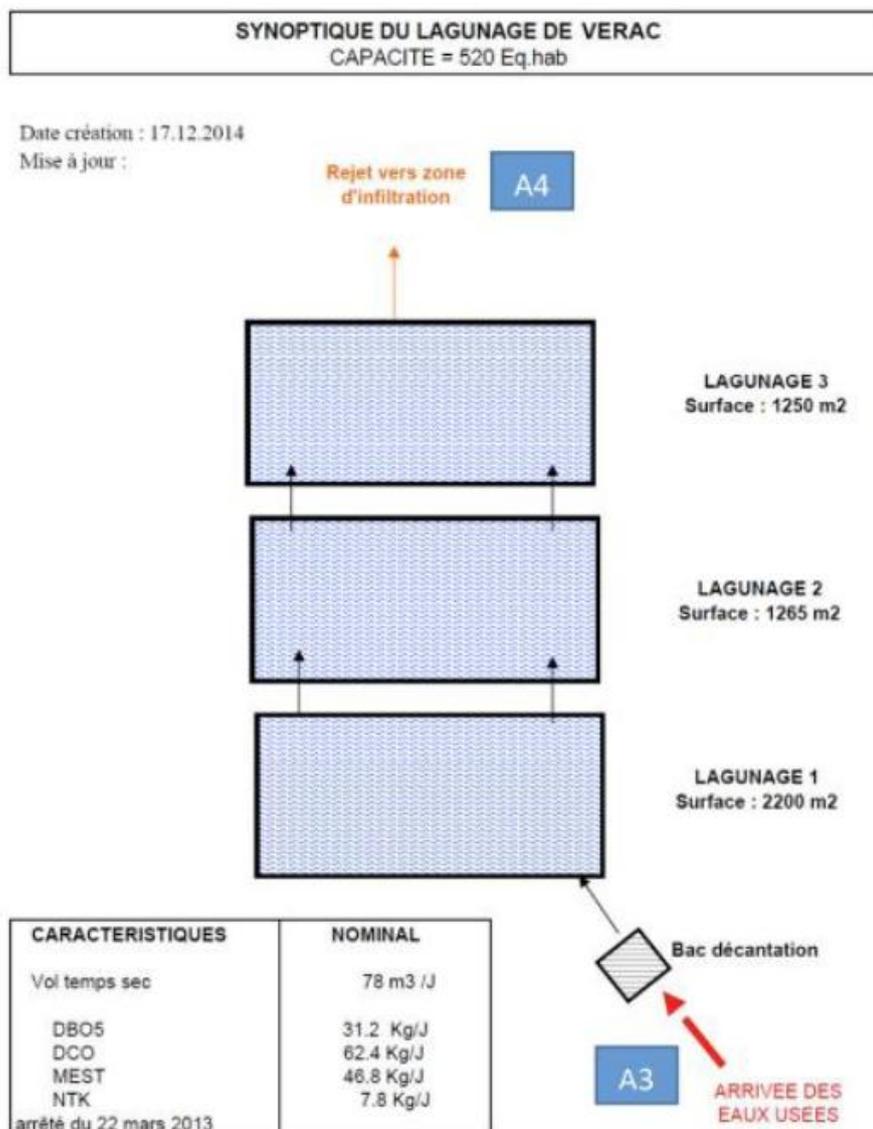
#### ❖ Contrôles des branchements au 31/12/2024 (hors ventes)

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2023	0			
2024	1	0	1	1

#### ❖ Contrôles des branchements au 31/12/2024 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2023	0			
2024	1	1	0	

### 3.10.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VERAC



La STEP de Vérac a une capacité nominale de 520 EH.

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

Une analyse annuelle est réalisée au niveau du piézomètre amont et du piézomètre aval. En 2024, les résultats analytiques ne montrent aucun impact du rejet de la station sur la nappe.

**Le système d'assainissement de VERAC est déclaré CONFORME en collecte mais NON CONFORME en performance et équipement pour l'année 2024.**

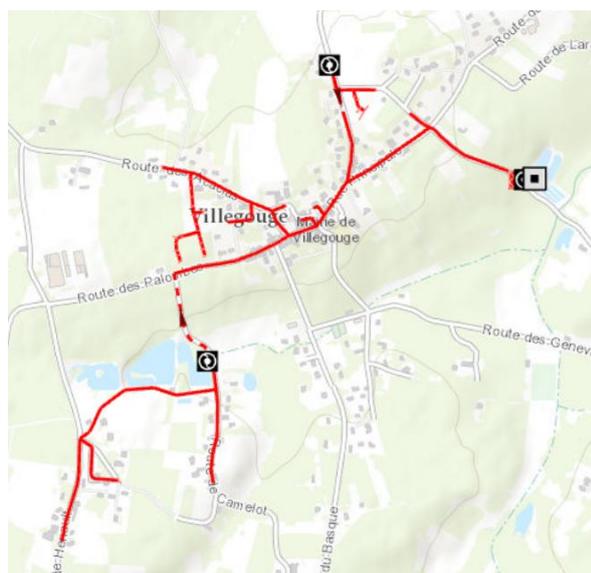
La non-conformité en performance est liée au non-respect des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral concernant le paramètre DCO. Des études seront menées en 2025.

### 3.11 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE

#### 3.11.1 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic du système assainissement de Vêrac a été lancé en 2024. La première campagne de mesures en nappe basse a été réalisée en août 2024. La campagne de mesures en nappe haute est prévue en 2025. Les données complètes issues de ce diagnostic seront relatées dans le RPQS de l'année 2025.

#### 3.11.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Villegouge est de **4,5 kilomètres** (4,1 km de réseau gravitaire et 0,4 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics.

En 2024, **262 abonnés** (contre 259 en 2023) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Villegouge.

**22 667 m<sup>3</sup>** (21 252 m<sup>3</sup> en 2023) ont été facturés sur cette commune.

❖ Contrôles des branchements au 31/12/2024 (hors ventes)

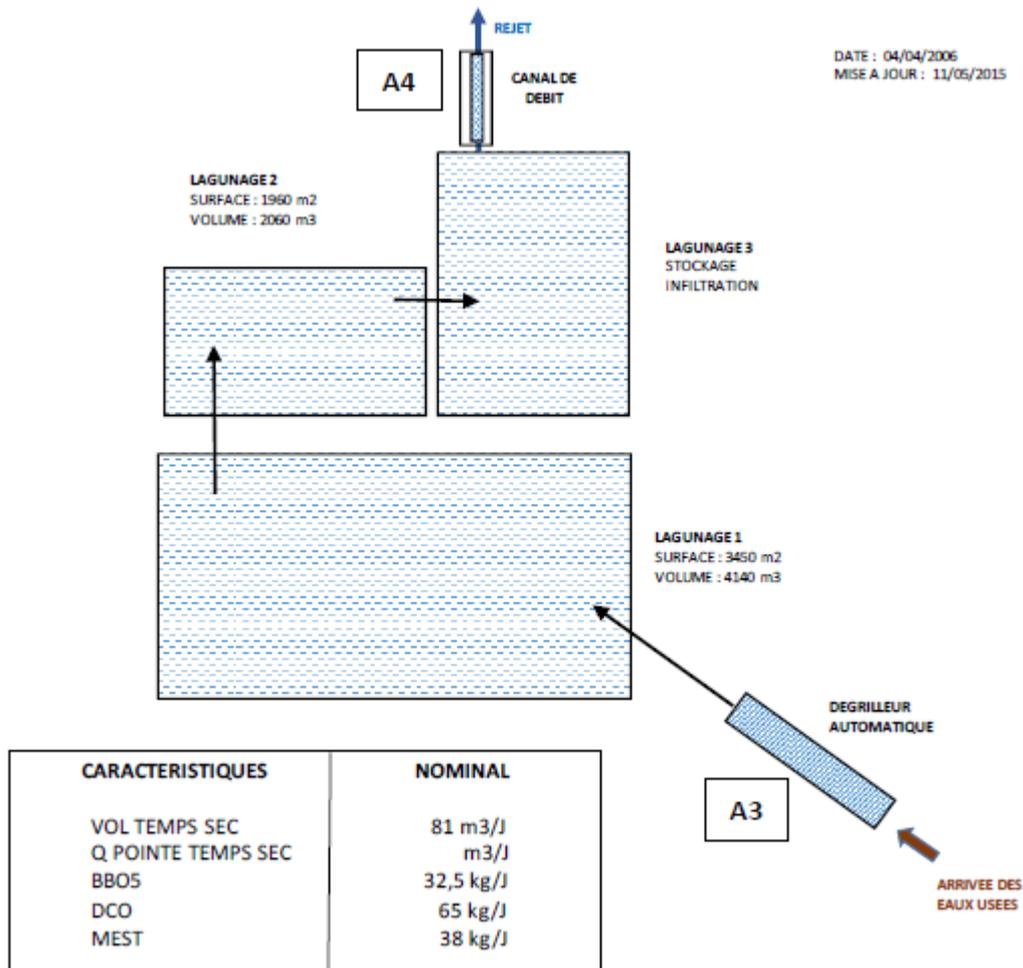
	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2023	2	2	0	
2024	0			

❖ Contrôles des branchements au 31/12/2024 - Ventes

	Réalisé	Conforme	Non conforme	Nombre de contre visite conforme
2023	3	3	0	
2024	1	1	0	

### 3.11.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VILLEGOUGE

La STEP de VILLEGOUGE a une capacité nominale de 540 EH.



#### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2023	2024	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	33 369	25 509	-23.55 %
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)	91	70	-23,08 %
Volume by-passé (m <sup>3</sup> /an)	-	-	-

**Le système d'assainissement de VILLEGOUGE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2024.**

### **3.12 ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNÈS, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC**

Ces communes ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif.

Hormis pour la commune de Tarnès, les autres communes disposent d'un zonage assainissement n'intégrant aucune zone en assainissement collectif. Aucune date prévisionnelle pour le raccordement des hameaux (Bourg / Mayne Olivier / Naubard / Casau Ricard / Agriaires / Cazeneuve et Renauderie) de Tarnès n'est connue.

### 3.13 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA

#### 3.13.1 SYNTHÈSE DES CONFORMITÉS 2024 DES STATIONS D'ÉPURATION

❖ Selon la directive européenne ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 prévoit que l'ensemble des eaux usées produites par un système d'assainissement soient collectées, acheminées puis traitées avant leur rejet au milieu naturel, sans coût excessif.

Cette conformité est donnée par les services de l'OFB au regard des données transmises et des résultats de la surveillance des systèmes d'assainissements réalisés, dès que le système est supérieur à 200 EH.

STATION	CONFORMITÉ 2024 (conformité européenne ERU)		
	Collecte	Équipement	Performance
CAVIGNAC	100 %	0 %	0 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	0 %	0 %
LUGON	100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %	100 %	100 %
PORTO	100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %	0 %	0 %
VILLEGOUGE	100 %	100 %	100 %
<b>TOTAL pondéré</b>	<b>100 %</b>	<b>85 %</b>	<b>85 %</b>

### ❖ Selon les conformités locales

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

**L'indicateur est à calculer pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH.**

L'indice global pondéré de la conformité est calculé comme suit :

somme des charges moyennes des STEP conformes (valeur DBO5 entrante) / total des charges moyennes des STEP (conformes et non conformes), en %.

Les valeurs entrantes DBO5 sont indiquées dans le tableau suivant.

STATION	CONFORMITE 2024 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
CAVIGNAC	<b>113,06</b>	12/12	100%
FRONSAC	<b>42,3</b>	2/2	100%
GALGON	<b>97,47</b>	12/12	100%
LUGON	<b>167</b>	12/12	100%
PORTO	<b>888</b>	52/52	100%
<b>TOTAL (pondéré)</b>	<b>1307,83</b>	<b>90/90</b>	<b>100%</b>

### 3.13.2 POINTS DE CURAGE FREQUENT DU RESEAU – POINTS NOIRS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2023	2024	Evolution
Nombre de secteurs recensés	24	<b>32</b>	33.33 %
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	234	<b>235</b>	0.43 %
Indice	10.3	<b>13.6</b>	32.77 %

Cinq secteurs ont vu leurs problématiques résolues en 2024 à la suite d'une intervention SIAEPA ou SOGEDO.

### 3.13.3 DEBORDEMENTS CHEZ LES USAGERS

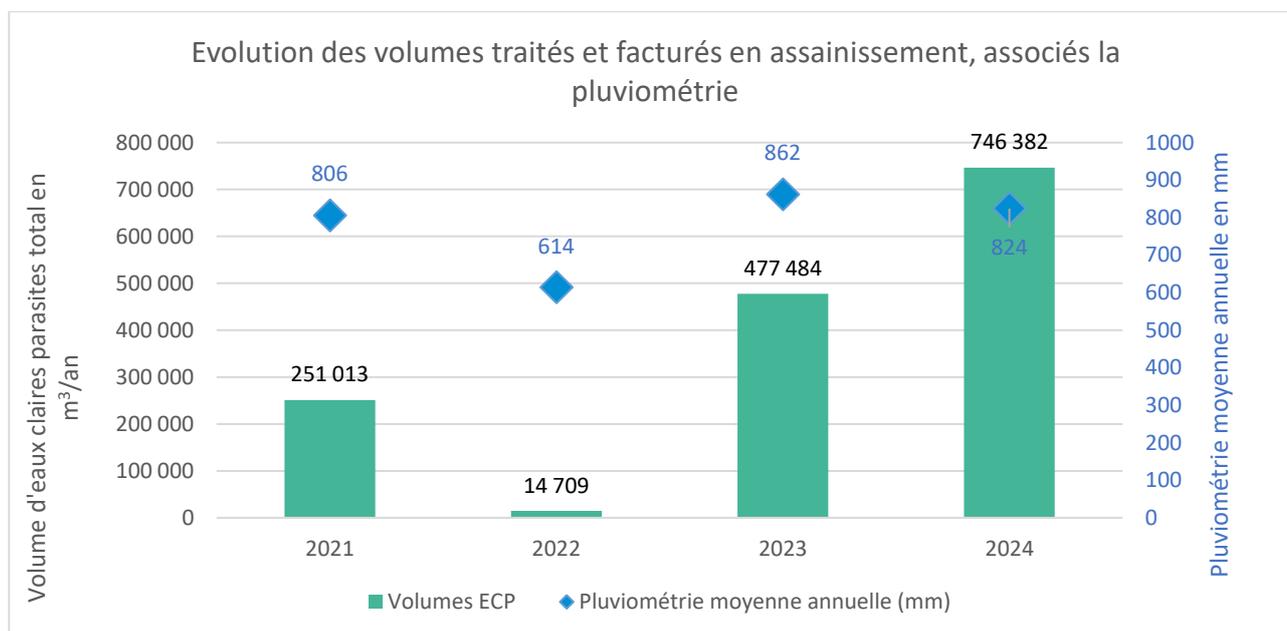
En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2023	2024	Evolution
Demandes d'indemnisation	3	3	0.0%
Nombre d'habitants raccordés *	34 764	35 181	1.2%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.09	0.09	0.00%

### 3.13.4 LES EAUX CLAIRES PARASITES

Tous les systèmes d'assainissement du territoire sont concernés par la présence d'eaux claires parasites (ECP).

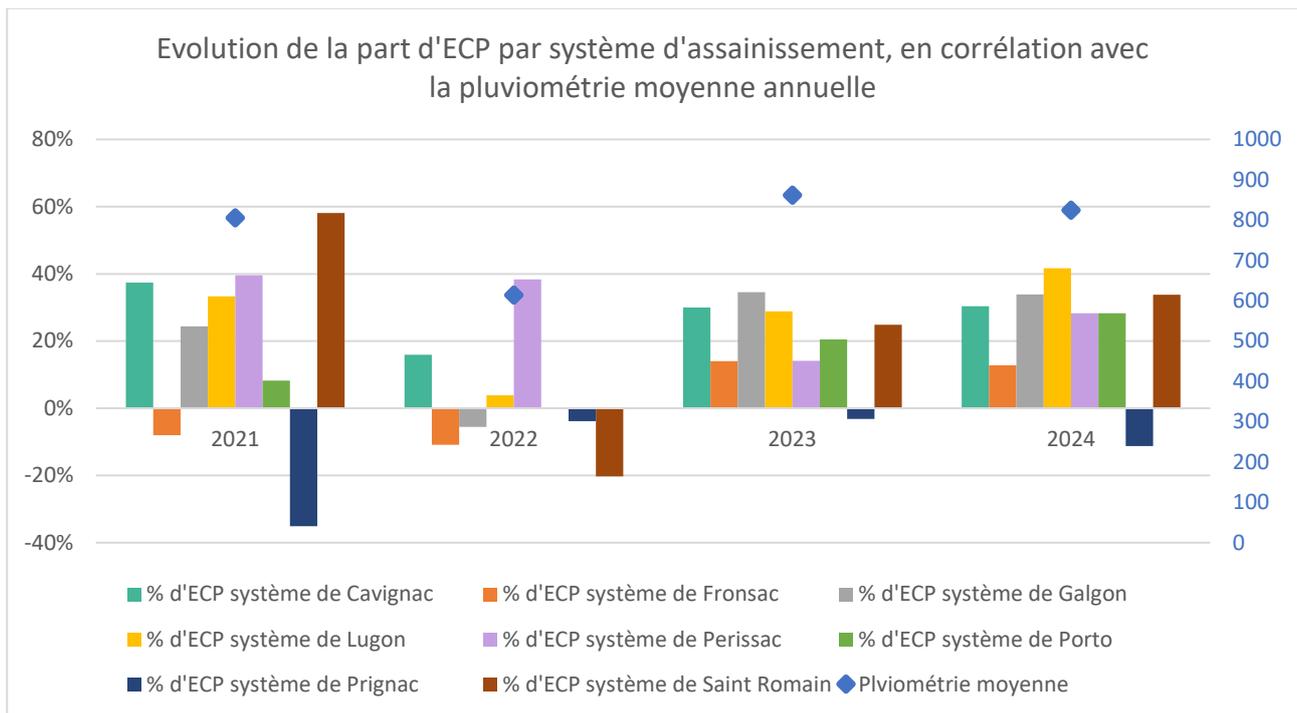
En faisant l'opération de différence entre les volumes traités et les volumes facturés, est obtenu un volume approximatif d'ECP. Selon les années, plus ou moins pluvieuses, ce volume est compris entre 15 000 et 745 000 m<sup>3</sup>.



Chaque système d'assainissement est impacté, de façon plus ou moins marquée.

Le graphique ci-dessous reflète le pourcentage d'ECP par système d'assainissement au fil des dernières années.

*A noter que des incohérences ont été relevées sur le système de Prignac et Marcamps. Après avoir menée des investigations et comparer tous les volumes sur le réseau de ce système, SOGEDO a conclu à l'été 2025 que le débitmètre du PR Moron, situé juste en amont de la STEP, sous compté. Une demande renouvellement de ce débitmètre devrait être proposée en 2025.*



On peut noter que plus la pluviométrie est importante plus le pourcentage d’eaux claires parasites est élevé. Cela est vrai pour tous les systèmes du territoire.

Des actions sont menées par SOGEDO et le SIAEPA conjointement pour lutter contre ces eaux claires parasites :

- Le syndicat réalise les diagnostics périodiques. Suite à ces prestations, des travaux de réhabilitations sont effectués.
- Sogedo réalise des investigations complémentaires, des contrôles de branchements chez les particuliers et des inspections complémentaires (caméra, tests fumées) afin de cibler la localisation de ces apports d’ECP.

Les actions menées n’ont pas forcément de résultats probants immédiats en apparence. Seul le temps pourra être témoin du gain de ces actions engagées annuellement.

---

## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

---

L’ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2024 est présenté ci-après.

En sus, des opérations de réhabilitations de réseaux et ponctuelles ont été réalisées afin de lutter contre l’entrée d’eaux claires parasites sur les communes de Cavignac, La Lande de Fronsac, Lugon, Périssac et Saint André de Cubzac.

#### 4.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements renouvelés
PEUJARD – LARRAT	PVC 200	303	20
SAINT ANDRE DE CUBZAC – COURS CLEMENCEAU	PVC 200	195	30
<b>TOTAL (ml)</b>		<b>498</b>	<b>50</b>

#### 4.2 EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
VIRSAC – ROUTE DES CHATEAUX	PVC 200	336	17
<b>TOTAL (ml)</b>		<b>336</b>	<b>17</b>

#### 4.3 TRAVAUX SUR OUVRAGES

Localisation	Type d'ouvrage / équipement	Travaux réalisés
CUBNEZAIS -POSTE DE REFOULEMENT SAINT MARTIAL	Poste de refoulement	Réhabilitation complète

#### 4.4 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Commune	Nom et adresse lotissement	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Nombre de branchements créés
GAURIAGUET	Les Chaumes	59	145	6
LA LANDE DE FRONSAC	Route de la commanderie	76	-	12
SAINT GERVAIS	Clos du Lavoir	61	-	4
<b>TOTAL</b>		<b>196</b>	<b>145</b>	<b>22</b>

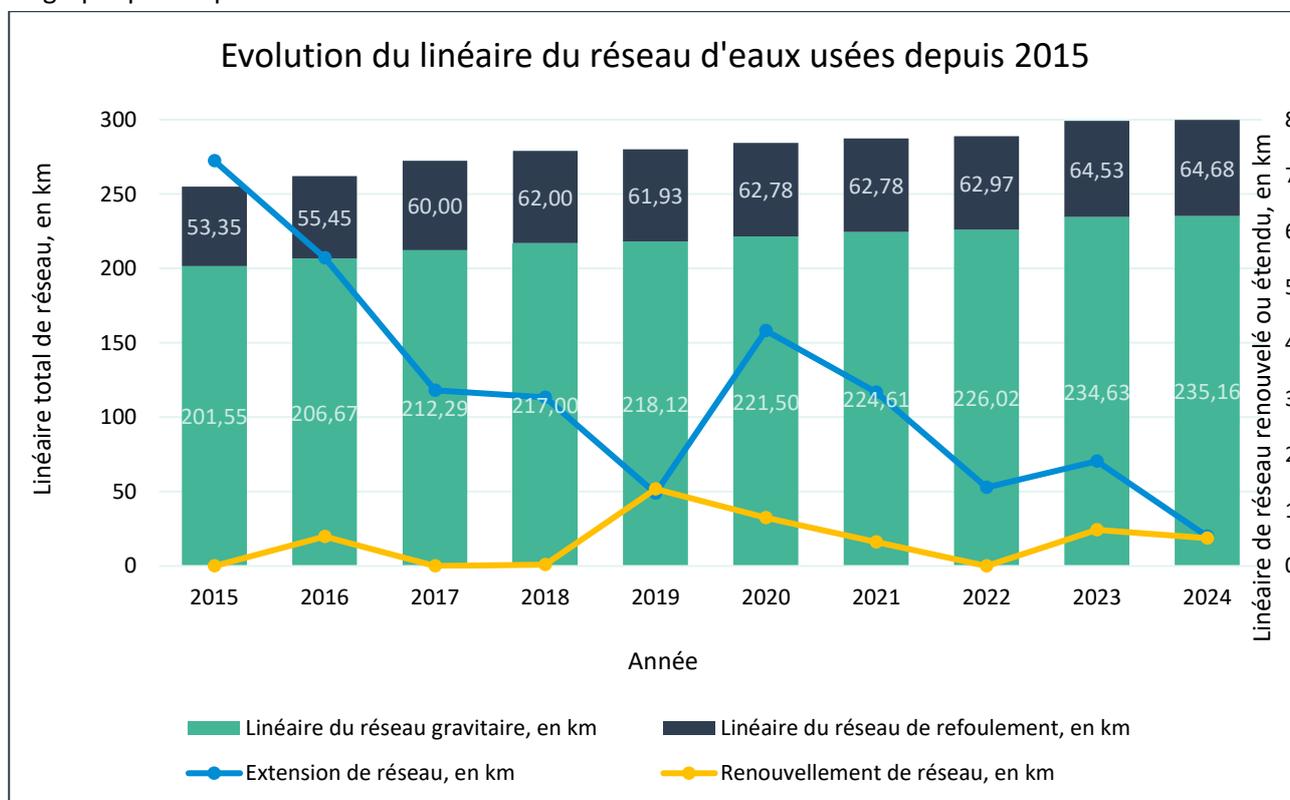
## 4.5 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux réceptionnés	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Branchements	89	18	95	55	50	-9.09 %
Extension (km)	1.307	42.17	1.842	0.489	0.336	-31.29 %
Renouvellement (km)	0.864	0.430	0	0.581	0.498	-14.29 %

Indicateurs des réseaux d'eaux usées	2023	2024
Longueur du réseau gravitaire en km	234.63	235.16
Longueur du réseau de refoulement en km	64.53	64.675
Longueur totale du réseau en km	299.16	299.84
<b>Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>1.04 %</b>	
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,21 %</b>

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau d'assainissement ces dernières années :



Une des raisons pour laquelle le linéaire de réseaux a considérablement augmenté ces dernières années est la suppression de la STEP de Peujard et le transfert de ces effluents vers la STEP de Porto.

L'autre raison est l'urbanisation grandissante sur le territoire. Le nombre de lotissements et donc de linéaires de réseaux privés ne cessent d'augmenter.

Le recensement des rues privées (et par conséquent les réseaux d'eau et d'assainissement) a été demandé auprès des communes en 2023. Au vu des retours obtenus, les réseaux privés d'assainissement représentent environ 5 % du linéaire total des réseaux d'assainissement (gravitaire et refoulement) soit 16 kms de canalisations. Ce linéaire est à ajuster annuellement, selon les rétrocessions des réseaux actés par le Syndicat. *Pour mémoire, afin que les réseaux d'eau et/ou d'assainissement puissent être intégré dans le patrimoine syndical, le demandeur doit en faire la demande auprès du syndicat et fournir les documents permettant d'acter ce transfert (plans de recouvrements, essais de réception...).*

Le détail par commune est présenté ci-après :

Commune	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Commune	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)
Cadillac en Fronsadais	351	23,7	Périssac	264,4	157,1
Cavignac	1 402,9	0	Peujard	417,2	0
Cubzac les Ponts	823	476,4	Prignac et Marcamps	785,7	0
Galgon	193,2	71,8	Saint André de Cubzac	4 195,3	106,7
Gauriaguet	294,8	145,1	Saint Gervais	276	
La Lande de Fronsac	1 684,1	0	Saint Laurent d'Arce	359,2	98,3
Lugon et l'Ile du Carnay	404,1	0	Val de Virvée	2 275,3	114,8
Marsas	329,6	116,1	Villegouge	548,7	0
			Virzac	148,9	0
<b>Linéaire total gravitaire(ml)</b>	<b>14 753,2</b>				
<b>Linéaire total refoulement (ml)</b>	<b>1 310,0</b>				
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>16 063,2</b>				

## 4.6 PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2025

Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Syndical de décembre 2024 précise les axes d'études et d'investissement pour 2025 :

### ❖ Etudes et diagnostics

Un diagnostic complet sera engagé sur le secteur de la Rue Nationale sur la commune de Saint André de Cubzac afin de réaliser par la suite des travaux permettant de limiter l'entrée des eaux claires parasites sur cet axe.

### ❖ Travaux ponctuels

Suite au diagnostic de réseau de Peujard, des réhabilitations sont prévues d'être réalisées en 2025, ainsi que sur le(s) Basque/Conseillant sur la commune de Cubzac les Ponts.

### ❖ Ouvrages de traitement

Des travaux permettant d'améliorer les conditions d'exploitation de la STEP de Villegouge seront prévus.

L'étanchéité des lagunes de la STEP de Prignac et Marcamps sera faite.

Des travaux doivent être menées sur la STEP de Galgon afin d'améliorer l'aération et la gestion des boues. Les études débuteront en 2025 et les travaux qui en découlent seront réalisés en suivant.

---

---

## 5 TARIFICATION DE L'EAU

---

---

### 5.1 PRIX DE L'EAU

#### 5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ième</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

#### 5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

- Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans.  
Les prix de base du délégataire s'établissaient à :
  - 33,88 € H.T. par an pour la prime fixe
  - 0,820 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :
  - 20.40 € H.T. par an pour la prime fixe
  - 1,408 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

#### 5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Le détail de la facturation (tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au 1<sup>er</sup> janvier 2025), pour un abonné raccordé au réseau d'assainissement collectif est présenté page suivante.

La consommation moyenne en 2024 des abonnés assujettis à l'assainissement (domestiques et non domestiques) est de **104 m<sup>3</sup>**. Une facture pour une telle consommation est donc également présentée en parallèle.



### La réforme des redevances des agences de l'eau

La réforme des redevances des agences de l'eau rentrera en vigueur le 1er janvier 2025 et vise à renforcer les principes du pollueur-payeur et du préleveur-payeur, en adaptant la fiscalité environnementale aux enjeux actuels de gestion de la ressource en eau.

La réforme introduit trois nouvelles redevances, qui remplacent celles existantes et apparaîtront dans la section « **Organismes publics** » de la facture :

- **la redevance sur la consommation d'eau potable** : applicable à tous les abonnés, sauf pour les volumes destinés à l'abreuvement du bétail.
- **la redevance pour la performance des réseaux eau potable** : prélevée auprès des collectivités en charge de l'eau potable et répercutée sur les abonnés.
- **la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif** : appliquée aux collectivités gérant l'assainissement et refacturée aux abonnés.

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est maintenue dans son fonctionnement avec quelques ajustements.

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup>**

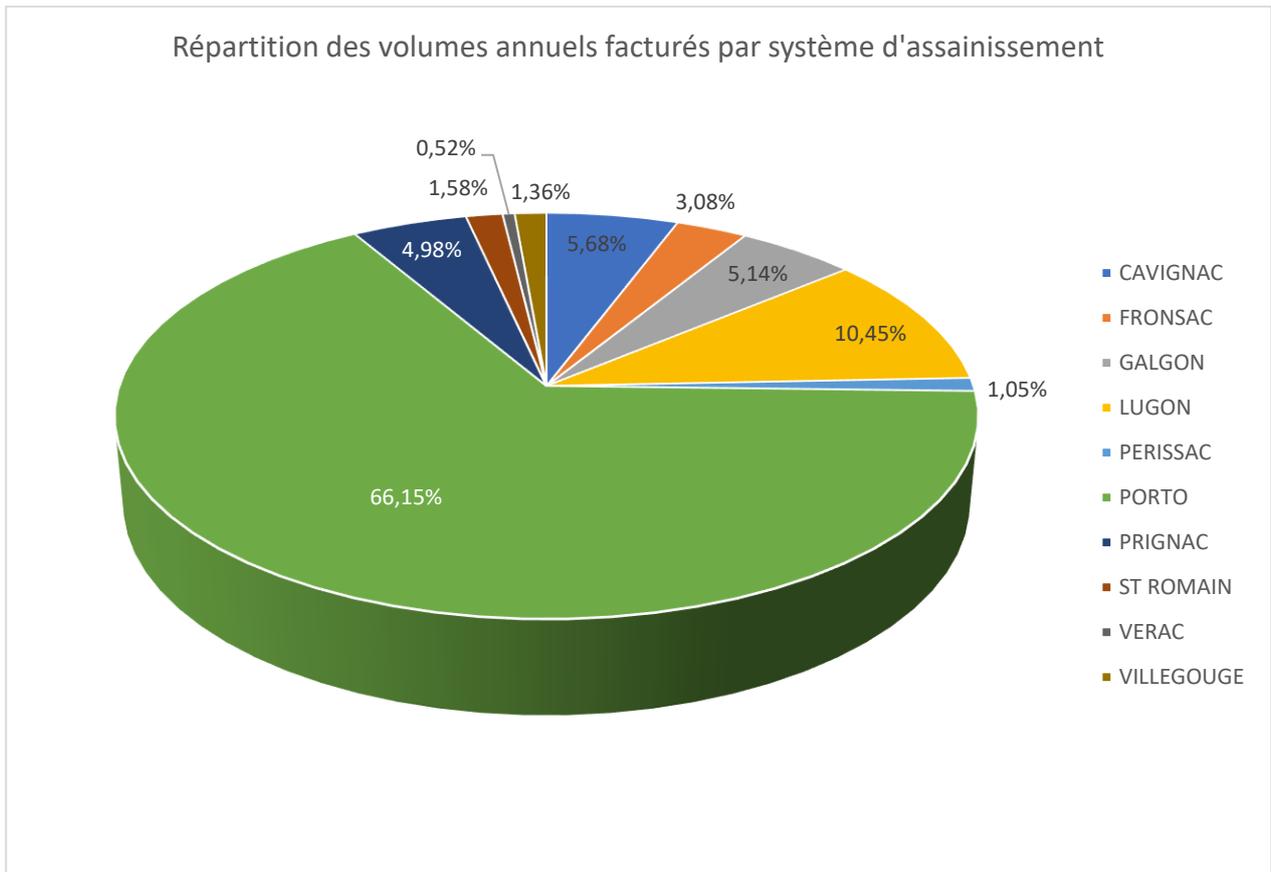
Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/24	01/01/25	Ecart %	01/01/24	01/01/25
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	<b>35.520 €</b>	<b>36.42 €</b>	2.53 %	35.52€	36.42 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.919 €</b>	<b>0.9422 €</b>	2.52 %	110.26 €	113.06 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	<b>20.40 €</b>	<b>21.00 €</b>	2.94 %	20.40 €	21 €
Part Collectivité (m <sup>3</sup> )	120	<b>1.408 €</b>	<b>1.45 €</b>	2.98 %	168.96 €	174 €
<b><u>ORGANISMES PUBLICS – AGENCE DE L'EAU</u></b>						
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.25 €</b>	-	-	30.00 €	-
Performances des systèmes d'assainissement	120	-	<b>0.1050</b>	-	-	12.60 €
<b>TVA</b>		10%			36.51	35.71
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>					<b>401.65 €</b>	<b>392.79 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>					<b>2.834 €</b>	<b>2.747 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>					<b>3.35 €</b>	<b>3.27 €</b>

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 104 M<sup>3</sup>**

Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/24	01/01/25	Ecart %	01/01/24	01/01/25
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	<b>35.520 €</b>	<b>36.42 €</b>	2.53 %	35.52€	36.42 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	104	<b>0.919 €</b>	<b>0.9422 €</b>	2.52 %	95.58 €	97.99 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe (année)	1	<b>20.40 €</b>	<b>21.00 €</b>	2.94 %	20.40 €	21 €
Part Collectivité (m <sup>3</sup> )	104	<b>1.408 €</b>	<b>1.45 €</b>	2.98 %	146.43 €	150.80 €
<b><u>ORGANISMES PUBLICS – AGENCE DE L'EAU</u></b>						
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	104	<b>0.25 €</b>	-	-	26.00 €	-
Performances des systèmes d'assainissement	104	-	<b>0.1050</b>	-	-	10.92 €
<b>TVA</b>		10%			32.39	31.71
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>					<b>356.32 €</b>	<b>348.84 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>					<b>2.834 €</b>	<b>2.747 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>					<b>3.35 €</b>	<b>3.27 €</b>

## 5.2 FACTURATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition des volumes annuels facturés par système d'assainissement.



### 5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2024 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2023	2024
Volumes assainissement facturés (m <sup>3</sup> /an)	1 722 323	1 662 238
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	33 618	34 886
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 279	986
Montant facturé l'année précédente (€) :	5 417 054	5 623 914
Montant impayé au 31/12/N (€) :	158 439	143 222
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>2.92 %</b>	<b>2.55 %</b>

### 5.2.2 TAUX DE RECLAMATIONS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites reçues par courrier postal au Syndicat, rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2024
Nombre de réclamations écrites	2
Nombre d'abonnés	15 967
Taux	0.13

### 5.2.3 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écrêtement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse de ces dossiers traités en 2024 pour la part Syndicale assainissement est présentée dans le tableau ci-après.

Il est précisé que cette part de dossiers ne reflètent pas la réalité sur la facturation de 2024. En effet, des dossiers liés à la facturation de fin d'année 2024 sont traités en 2025. Les chiffres du tableau ci-après font références aux dossiers traités jusqu'en décembre 2024.

Le détail 2024 des dégrèvements et écrêtements est présenté ci-après :

	Demandes de dégrèvement et écrêtement au 31/12/2024	2023*	2024
Ecrêtements	Nombre de dossiers traités	168	153
	Volume écrêté (m <sup>3</sup> ) :	35 553	108 851
	Montant lié aux volumes écrêtés (€)	29 922	152 745 €
Dégrèvements	Nombre de dossiers traités		4
	Volume dégrévé (m <sup>3</sup> ) :		2 486
	Montant lié aux volumes dégrévés (€)		3 499 €

\*les données inscrites dans le RPQS 2023 sont issues du RAD et font part des données de la part du concessionnaire et non syndicale. Les écrêtements et les dégrèvements étaient confondus.

### 5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2024 est présenté en [annexe](#).

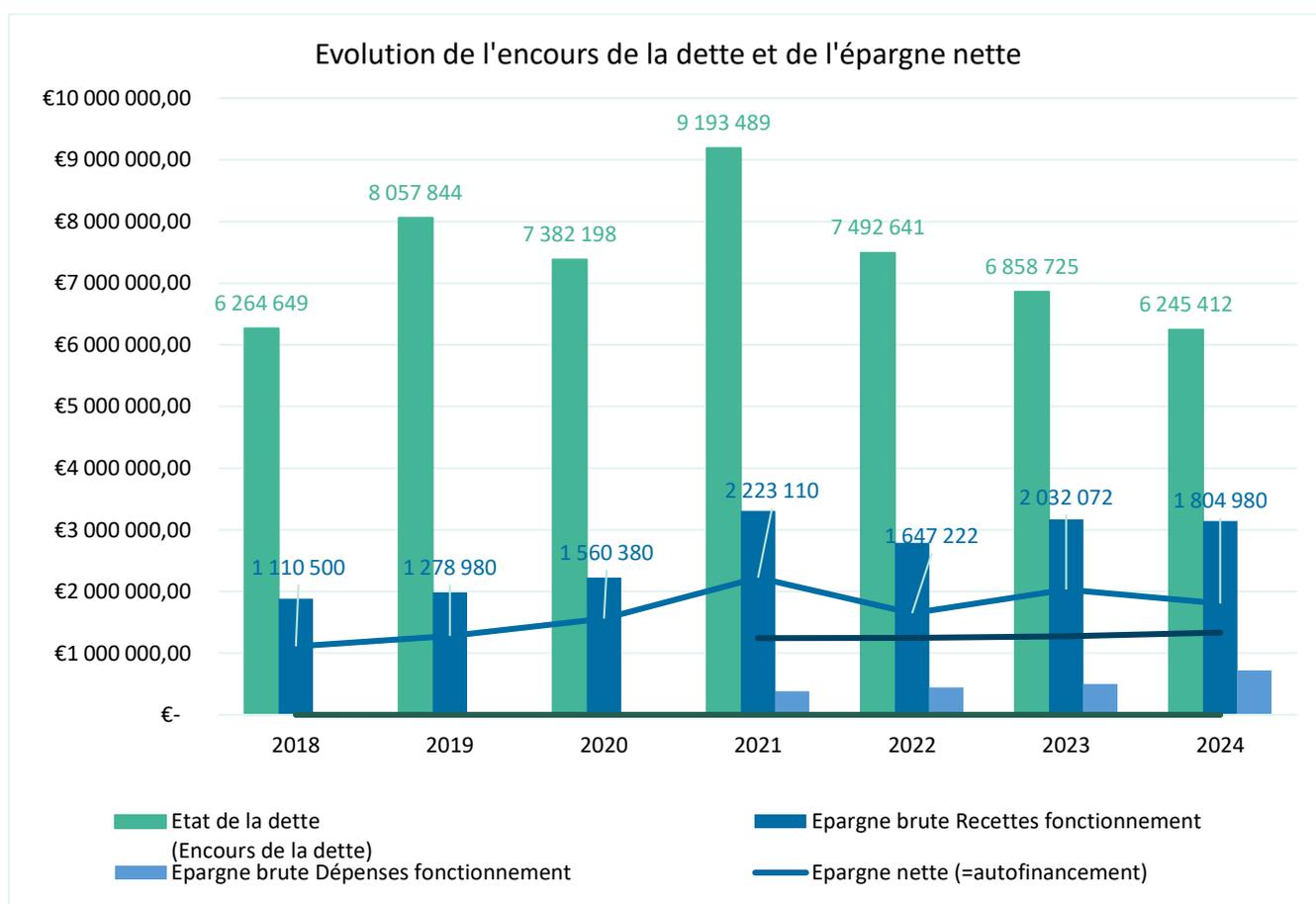
## 6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

La dette au 31/12/2023 et au 31/12/2024 est présentée et fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N		6 858 725.42 €	6 245 412.41 €
Montants remboursés	En capital	633 915.74 €	613 313.01 €
	En intérêts	221 619.19 €	222 121.08 €

### 6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2024, l'autofinancement net est de 1 804 980 €.



## 6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est d'environ 2.6 ans (2,6 ans en 2023).

## 6.1.3 INVESTISSEMENTS

Lors de l'exercice budgétaire 2024, le syndicat a réalisé 2 008 575 € HT d'investissement.

438 466 € de subventions ont été perçus.

Les recettes liées au service (redevance assainissement) représentent 2 769 893 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 1 334 523 €.

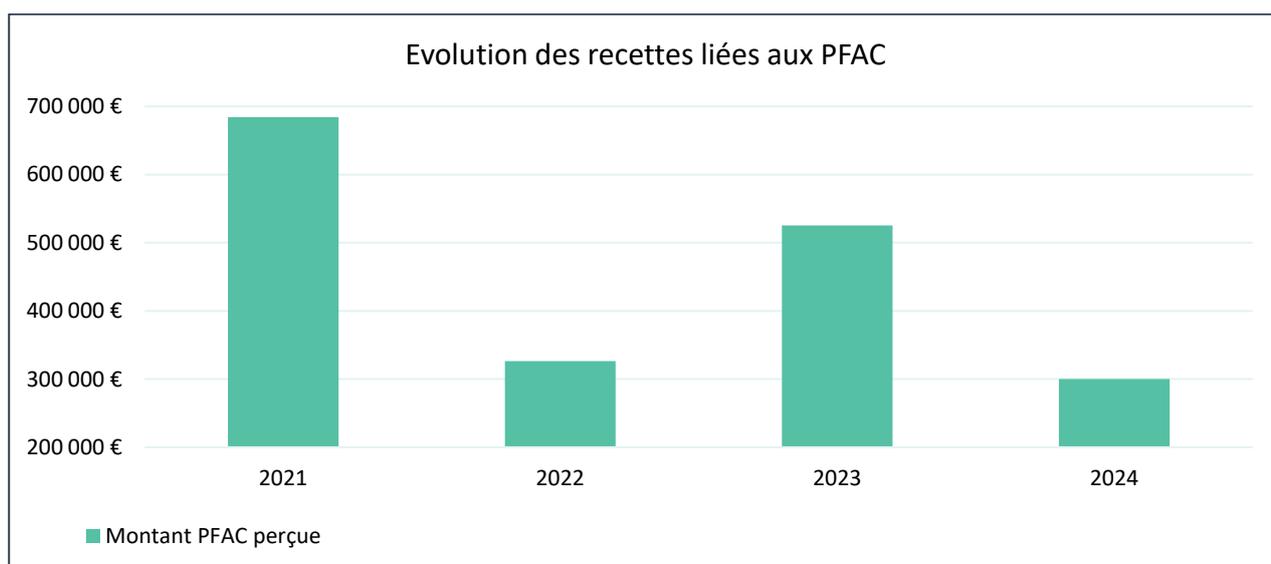
## 6.1.4 PARTICIPATIONS AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cette participation est due par le propriétaire de l'immeuble à compter de la date du raccordement au réseau d'assainissement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires dans le réseau.

C'est par exemple le cas d'une construction neuve : la participation est prévue pour tenir compte de l'économie réalisée par le propriétaire qui évite, du fait du réseau existant, le coût d'une installation individuelle d'épuration. Elle contribue également au financement des investissements lourds d'extension des capacités des stations d'épuration.

Par délibération n°2019/43 en date du 13 décembre 2019, le Conseil Syndical a fixé **le montant de la PFAC à 1.900 € par logement.**

Le montant de la PFAC « assimilés domestiques » applicables aux hôtels, maisons de repos etc ... ainsi qu'au locaux à usage autre que l'habitation comme les bureaux, les bâtiments industriels, commerciaux, salles de spectacles est fonction de la surface concernée.



En 2021, un travail de rattrapage sur les années précédentes a été fait, expliquant le montant important.

---

---

## **7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

---

---

### **7.1 ABANDON DE CREANCES**

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2024.

### **7.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limite de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'année 2024. L'association DYNAM'EAU est toutefois intervenue lors du conseil syndical du mois de Juin 2024 pour dresser un bilan des opérations réalisées au Togo ces dernières années. Au final 13 écoles et plus de 10 000 élèves sont impactés. Le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements scolaires est possible grâce à ces actions.

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.500 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions.

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

# 1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

COMMUNES	Population Totale	ASSAINISSEMENT							
		Collectif				Abonnés Non collectif			
		Abonnés 2023	Abonnés 2024	%	Estimation population raccordée 2024*	Abonnés 2023	Abonnés 2024	%	Estimation population non raccordée 2024*
Asques	454	70	71	1,4%	137	153	161	5,0%	317
Cadillac en Fronsadais	1 389	589	596	1,2%	1 351	27	27	0,0%	39
Cavignac	2 580	889	920	3,4%	2 143	181	181	0,0%	437
Cézac	2 788	277	284	2,5%	727	810	812	0,2%	2 060
Cubnezais	1 882	508	514	1,2%	1 220	279	282	1,1%	662
Cubzac les Ponts	2 724	1 000	1 021	2,1%	2 242	212	213	0,5%	482
Fronsac	1 132	294	296	0,7%	598	270	272	0,7%	534
Galgon	3 185	973	979	0,6%	1 971	612	620	1,3%	1 213
Gauriaguet	1 615	358	360	0,6%	889	287	298	3,7%	726
La Lande de Fronsac	2 767	736	760	3,2%	1 801	420	409	-2,7%	966
La Rivière	440	74	78	5,1%	177	117	114	-2,6%	263
Lugon et l'île du Carney	1 452	529	537	1,5%	1 167	136	137	0,7%	285
Marcenais	875	0	0	0,0%	0	364	369	1,4%	875
Marsas	1 275	197	201	2,0%	487	331	336	1,5%	788
Mouillac	92	0	0	0,0%	0	43	44	2,3%	92
Perissac	1 252	187	184	-1,6%	423	351	362	3,0%	829
Peujard	2 224	795	794	-0,1%	1 922	123	122	-0,8%	303
Prignac et Marcamps	1 477	463	471	1,7%	973	251	249	-0,8%	504
Saillans	382	0	0	0,0%	0	191	187	-2,1%	382
St Aignan	204	0	0	0,0%	0	113	110	-2,7%	204
St André de Cubzac	13 590	5 092	5 163	1,4%	11 759	824	821	-0,4%	1 831
St Genès de Fronsac	967	0	0	0,0%	0	383	387	1,0%	967
St Germain la Rivière	189	24	25	4,0%	58	155	154	-0,6%	131
St Gervais	1 996	649	653	0,6%	1 587	167	168	0,6%	410
St Laurent d'Arce	1 587	187	188	0,5%	450	476	481	1,0%	1 137
St Michel de Fronsac	540	92	96	4,2%	192	185	180	-2,8%	348
St Romain la Virvée	949	212	216	1,9%	495	193	197	2,0%	454
Tarnes	374	0	0	0,0%	0	147	152	3,3%	374
Val de Virvée	3 881	844	854	1,2%	2 028	791	788	-0,4%	1 853

Vérac	961	60	61	1,6%	150	327	329	0,6%	812
Villegouge	1 332	259	262	1,1%	563	369	364	-1,4%	768
Virzac	1 315	382	383	0,3%	960	140	140	0,0%	355
<b>TOTAUX</b>	<b>57 871</b>	<b>15 740</b>	<b>15 967</b>	<b>18,7%</b>	<b>36 470</b>	<b>9 428</b>	<b>9 466</b>	<b>3,4%</b>	<b>21 401</b>

*\*Le calcul de l'estimation de la population 2024 a été fait à partir des données INSEE 2021 (dernières données disponibles). La population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2023 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2024 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.*

En 2024, **9 466 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, contre 9 435 en 2023.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **110** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 pts)

Un règlement de service de l'Assainissement Non Collectif est en vigueur et appliqué sur le territoire.

---

## 2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

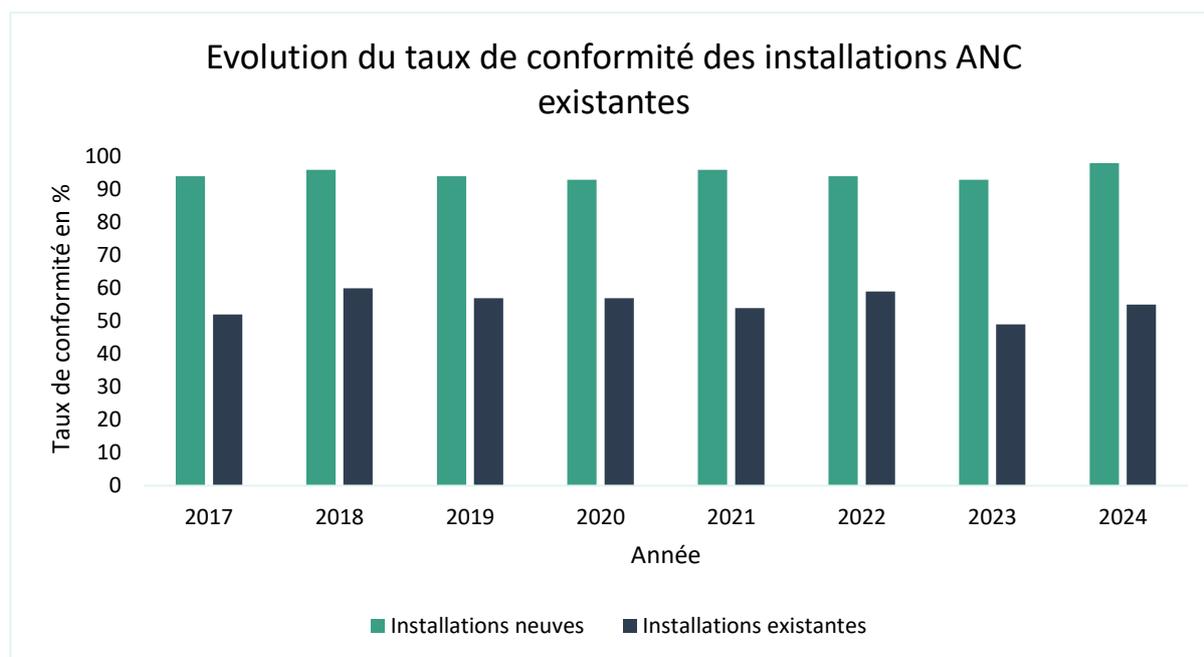
---

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remises en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Installations neuves	94	96	94	93*	96	94	93	98
Installations existantes	52	60	57	57	54	59	49	55

Les pourcentages de conformité restent stables.

\* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l'entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).



### 3 OPERATIONS REALISEES EN 2024

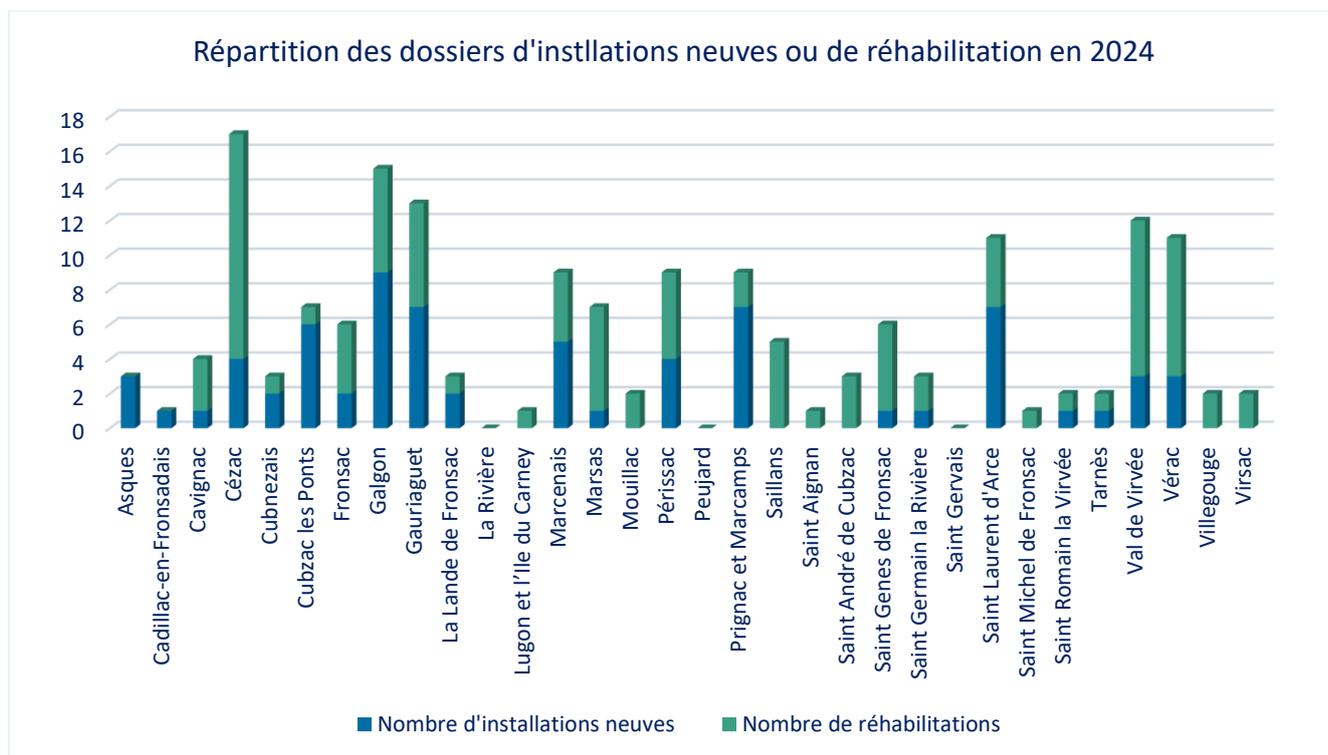
#### 3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS

##### 3.1.1 AVIS SUR LES PROJETS

170 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2024.

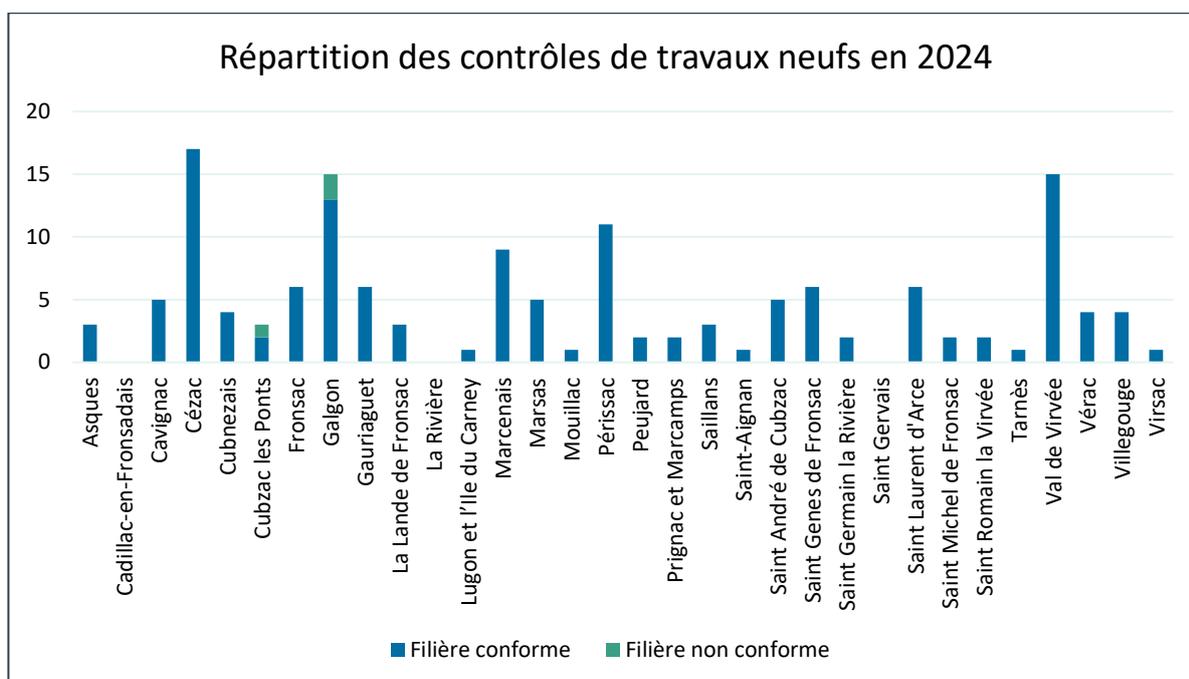
Environ 58% des dossiers sont des réhabilitations.

Le graphique suivant représente la répartition des dossiers :



##### 3.1.2 CONTROLES DE CONFORMITE

145 installations ont été contrôlées au cours de l'année 2024, qui se répartissent comme suit :



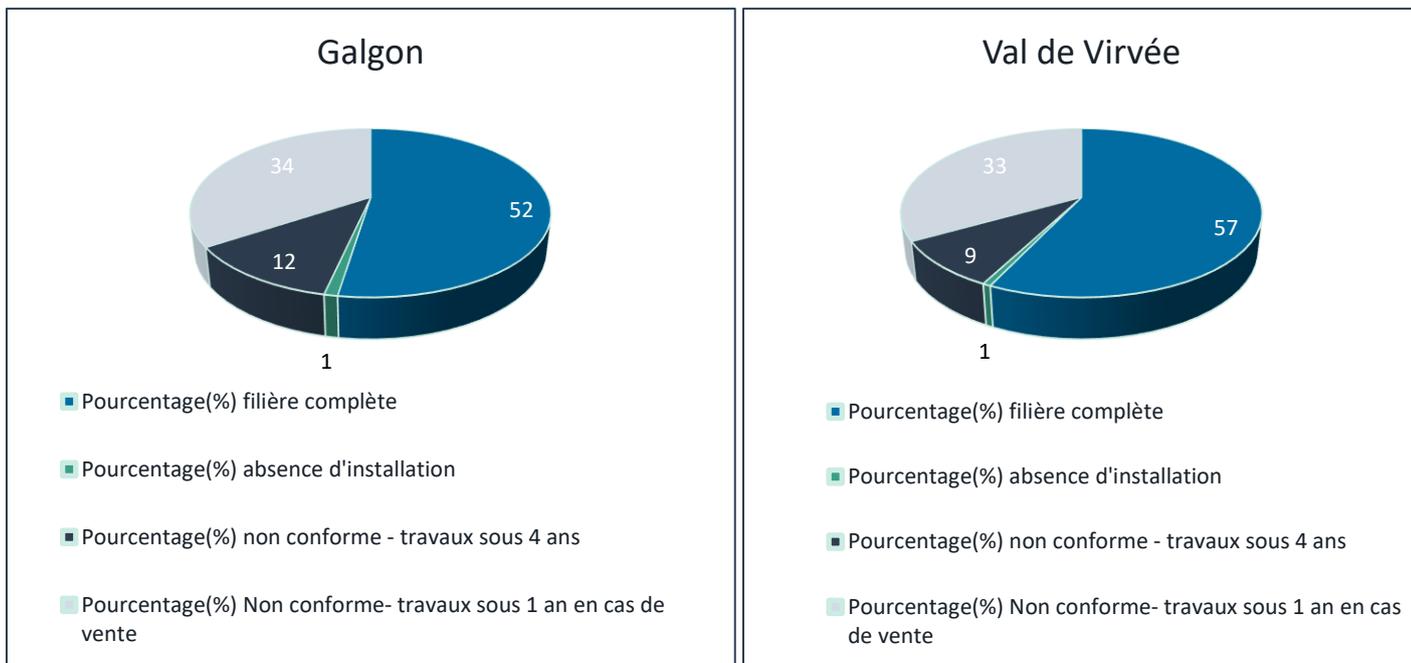
## 3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

### 3.2.1 COMMUNES FAISANT L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE VISITES PERIODIQUES

En 2024, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur les communes de Galgon et Val de Virvée.

Sur ces communes, **1 139 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été sollicités dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

Campagnes de contrôles de bon fonctionnement 2024	Filière complète	Absence d'installation	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 4 ans	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 1 an en cas de vente"
Galgon	258	5	60	169
Val de Virvée	369	4	59	215
<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>9</b>	<b>119</b>	<b>384</b>



#### Explication des différents états de filière :

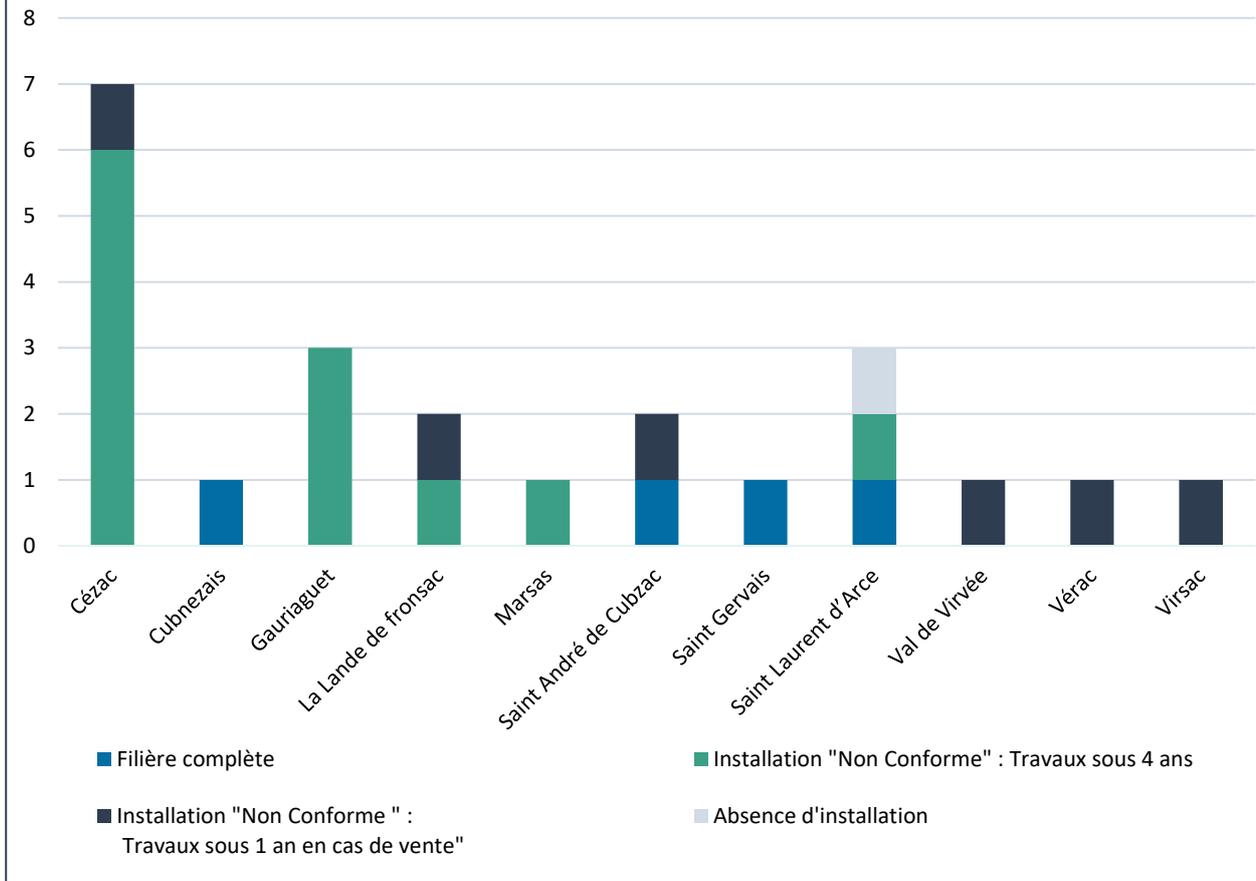
- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme / travaux sous 1 an en cas de vente** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire (travaux sous 4 ans)** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

### 3.2.2 PAR LES MAIRIES OU LES PARTICULIERS EN 2024

**23 contrôles ont été demandés dans ce cadre.**

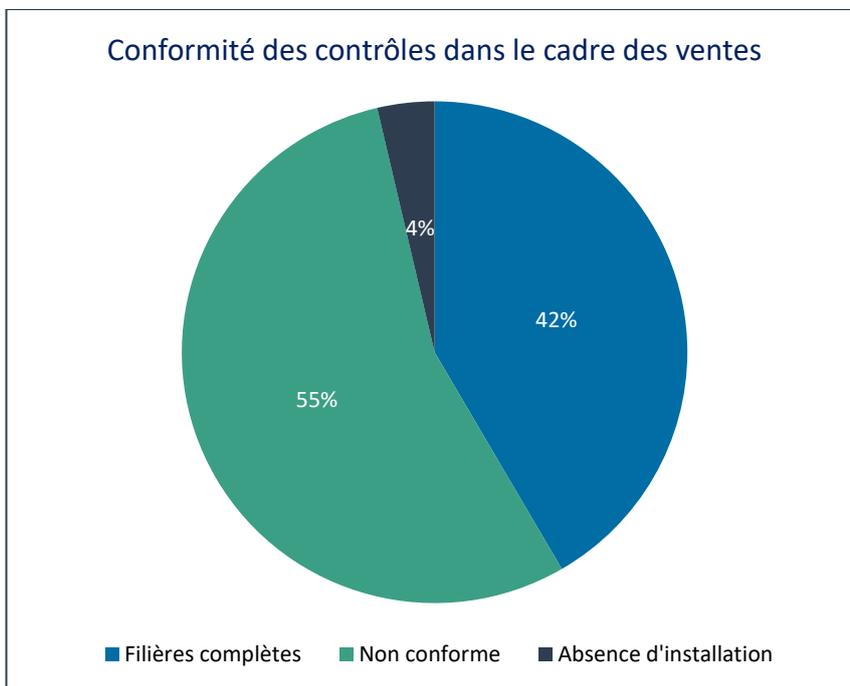
Les demandes des particuliers sont généralement dans le cadre d'une demande d'aide à la réhabilitation auprès du Département de la Gironde (soumis à conditions de ressources).

## Conclusions des contrôles demandés par les mairies ou particuliers en 2024



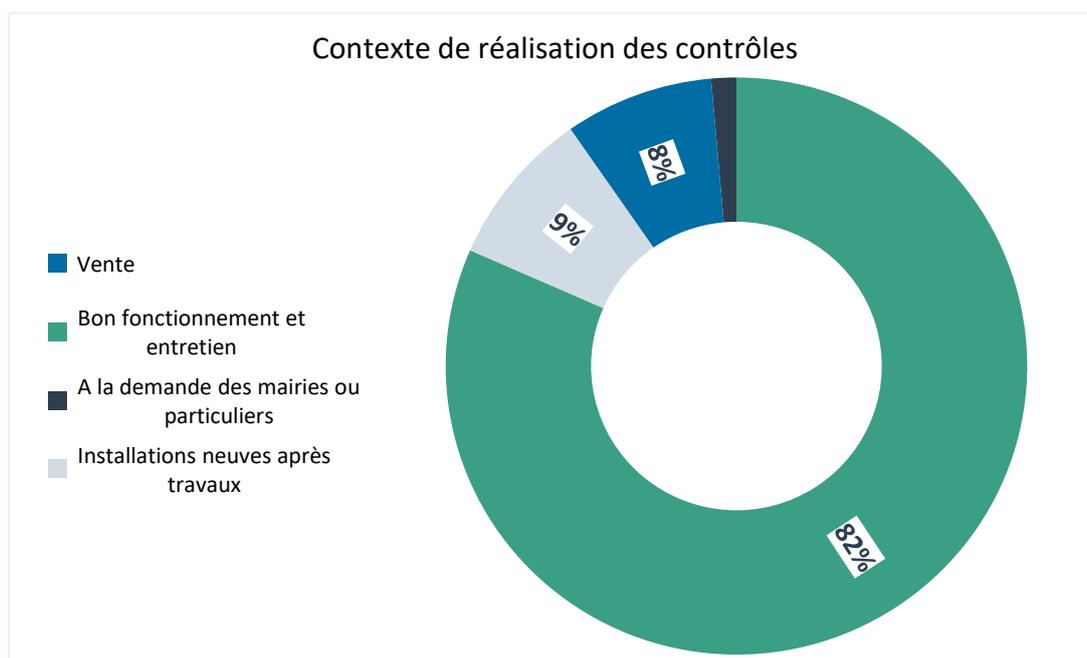
### 3.2.3 DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

137 contrôles ont été réalisés dans ce cadre et répartis comme suit :



### 3.2.4 SYNTHESE DES CONTROLES REALISES EN 2024

Au total, 1654 contrôles ont été effectués sur le territoire syndical en 2024.



---

## 4 OPERATIONS PREVUES POUR 2025

---

Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai a reconduit avec la SOGEDO un marché de prestation de service à compter de janvier 2024 et pour une durée de 6 ans. Cette année nos services intégreront dans leur planning de contrôle les installations ANC des communes suivantes :

- GAURIAGUET
- MARSAS
- VERAC
- ST ROMAIN
- VILLEGOUGE

Les relances des contrôles périodiques non aboutis en 2024 se poursuivront en 2025.

---

## 5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

### 5.1 REDEVANCE

Pour l'année 2024, la redevance Assainissement Non Collectif est de **25,00€ HT par an**.

### 5.2 FACTURATION

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **150 € HT** (*délibération n°47 du 09/12/2022*).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une facturation pour les prestations suivantes a été mise en place :

- Avis de conception : **75 € HT**
- Contrôle travaux : **75 € HT**

### 5.3 BILAN FINANCIER

Les recettes du service sont présentées ci-après :

Type de recettes	Montant 2023	Montant 2024
Recettes liées à la redevance	164 943 €	209 492 €
Recettes liées aux contrôles dans le cadre de vente immobilière	20 400 €	16 340 €
Recettes liées aux avis de conception et contrôle travaux	9 975 €	21 525 €
<b>Total</b>	<b>185 343 €</b>	<b>247 357 €</b>